

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1694

11 septembre 2006

SOMMAIRE

A.2.Z. S.A., Luxembourg	81272	Octantis, S.à r.l., Luxembourg	81307
Alnitak, S.à r.l., Luxembourg	81275	Octantis, S.à r.l., Luxembourg	81307
Alnitak, S.à r.l., Luxembourg	81307	Pennant Holding, S.à r.l., Luxembourg	81312
Artotal S.A., Luxembourg	81311	PSAB S.A., Luxembourg	81275
Beat All S.A., Luxembourg	81272	QOA Holding S.A., Luxembourg	81312
BGP Courtage S.A., Luxembourg	81308	Ramble Holding S.A., Luxembourg	81311
Cardiodynamics, S.à r.l., Luxembourg	81311	Sabrofin S.A.	81275
Colt Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg	81272	Simsonship, S.à r.l., Luxembourg	81272
Colt Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg	81274	Sogecer S.A., Luxembourg	81266
Colt Telecom Group S.A., Luxembourg	81266	Spaeter Carl, Luxembourg, Gesellschaft mit be- schränkter Haftung, S.à r.l., Strassen	81271
Colt Telecom Group S.A., Luxembourg	81268	TH Vest Holding S.A.	81275
Degato International, S.à r.l., Luxembourg	81266	Tishman Speyer Rentiers Holdings II, S.à r.l., Sen- ningerberg	81269
German Residential Investment Holding S.C.A., Luxembourg	81312	Tishman Speyer Rentiers Holdings II, S.à r.l., Sen- ningerberg	81270
International Power Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	81265	Van Lanschot Umbrella Advisory S.A.H., Mamer	81308
Marathon Hôtel Invest S.A., Luxembourg	81311	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav	81308
(Le) Midi S.A., Luxembourg	81312	VDL Participations, S.à r.l., Luxembourg	81311
Newstone S.A., Luxembourg-Kirchberg	81308		
Octantis, S.à r.l., Luxembourg	81307		

INTERNATIONAL POWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 86.755.

Par résolution signée en date du 15 juin 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de Iain Irvine, avec adresse professionnelle au 85, Queen Victoria, EC4V 4DP, London, de son poste de gérant avec effet au 2 juin 2006;

- nomination de Andrew Garner, demeurant à Manesova 989/32, Praha 32, Vinohrady, Czech Republic, au poste de gérant avec effet au 2 juin 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068983.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

81266

SOGECER, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069958.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

DEGATO INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.278.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(070224.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

COLT TELECOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e François Felten, attorney at law, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of COLT TELECOM GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, as a société anonyme on 13 April 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), amended for the last time on 30 June 2006 by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, not yet published in the Mémorial, pursuant to the «Decision of the Delegate of the Board of Directors of COLT TELECOM GROUP S.A. on the issue of shares within the authorised capital of 30 June 2006» (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article Five, paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

«(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (EUR 1,250,000,000) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (EUR 1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of these Articles.

[...]

(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. [...]

(II) On the basis of the powers granted to the delegate of the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to a Decision made by the delegate of the board of directors on 30 June 2006, the Company has issued five hundred eight million twenty-seven thousand five hundred and thirty-eight (508,027,538) fully paid shares of a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each to the subscribers as set out in the Contribution and Subscription Agreement, for a total issue price of one billion two hundred and eighty million six hundred and ninety-five thousand five hundred two Euro ninety-six cents (EUR 1,280,695,502.96), six hundred and thirty-five million thirty-four thousand four hundred and twenty-two Euro fifty cents (EUR 635,034,422.50) being allocated to the share capital of the Company and six hundred and forty-five million six hundred and sixty-one thousand eighty Euro forty-six cents (EUR 645,661,080.46) being paid to the share premium account, against a contribution in kind consisting of one billion five hundred and twenty-four million eighty-two thousand six hundred and fourteen (1,524,082,614) shares in COLT TELECOM GROUP PLC in the amount of one billion two hundred and eighty million six hundred and ninety-five thousand five hundred two Euro ninety-six cents (EUR 1,280,695,502.96) issued by COLT TELECOM GROUP PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Beaufort House 15, St Botolph Street, London EC3A 7QN, United Kingdom, to the Company (the «Contribution»).

(III) The Contribution has been valued and described in a report by ALTER DOMUS, S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended; which re-

port will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The conclusion of such report is as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and nominal value of shares to be issued, plus the share premium (...)

Luxembourg, June 30, 2006.

ALTER DOMUS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Represented by

Dominique Robyns.»

(IV) The Contribution has been allocated as follows: six hundred and thirty-five million thirty-four thousand four hundred and twenty-two Euro fifty cents (EUR 635,034,422.50) to the share capital account of the Company, six hundred and forty-five million six hundred and sixty-one thousand eighty Euro forty-six cents (EUR 645,661,080.46) being allocated to a distributable share premium account.

(V) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million fifty-six thousand seven hundred six Euro twenty-five cents (EUR 850,056,706.25) by the issue of a total of five hundred eight million twenty-seven thousand five hundred and thirty-eight (508,027,538) shares in the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of Article Five of the Articles of Association of the Company are amended so as to read as follows:

«(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million fifty-six thousand seven hundred six Euro twenty-five cents (EUR 850,056,706.25) represented by six hundred and eighty million forty-five thousand three hundred and sixty-five (680,045,365) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all of the said shares being fully paid.»

Evidence of the Contribution to the Company has been shown to the undersigned notary.

Considering the Contribution consists of at least 65% (in this case 100%) of shares in COLT TELECOM GROUP PLC, a capital company having its registered office in a State of the European Union, the Company expressly requests the exemption of capital duty on basis of Article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 7,000.- EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

M^e François Felten, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT TELECOM GROUPE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger en tant que société anonyme le 13 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), modifié en dernier lieu le 30 juin 2006 par acte du notaire Henri Hellinckx précité, résidant à Mersch, non encore publié au Mémorial, conformément à la «Décision du conseil d'administration de COLT TELECOM GROUPE S.A. concernant l'émission d'actions du capital autorisé du 30 juin 2006» (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte) a requis le notaire d'acter que:

(I) Article cinq, paragraphes 1^{er} et 3 des statuts de la Société disposent que:

«(1) Le capital social autorisé de la Société est fixé à un milliard deux cent cinquante millions d'euros (EUR 1.250.000.000); il est représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25). Toutes actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication de ces Statuts.

[...]

(3) Le Conseil d'administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion. [...]

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au I. ci-avant, et plus particulièrement par une Décision du délégué du conseil d'administration du 30 juin 2006, la Société a émis cinq cent huit millions vingt-sept mille cinq cent trente-huit (508.027.538) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, aux souscripteurs conformément à la Convention d'Apport et de Souscription (Contribution and Subscription Agreement), pour un prix d'émission total d'un milliard deux cent quatre-vingt mil-

lions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.280.695.502,96), six cent trente-cinq millions trente-quatre mille quatre cent vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 635.034.422,50) étant alloués au capital social de la Société et six cent quarante-cinq millions six cent soixante et un mille quatre-vingts euros et quarante-six centimes (EUR 645.661.080,46) étant payés au profit du compte primes d'émission, en contrepartie d'un apport en nature consistant en un milliard cinq cent vingt-quatre millions quatre-vingt-deux mille six cent quatorze (1.524.082.614) actions de COLT TELECOM GROUP PLC d'un montant d'un milliard deux cent quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.280.695.502,96), émises par COLT TELECOM GROUP PLC, une société établie conformément aux lois d'Angleterre et de Wales, ayant son siège social à Beaufort House 15, St Botolph Street, London EC3A 7QN, UK à la Société (l'«Apport»).

(III) L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport de ALTER DOMUS, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des prestations effectuées telles que décrites à la section 4 de ce rapport, rien n'a attiré notre attention qui nous permettrait de croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre, plus la prime d'émission.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

ALTER DOMUS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Représentée par Dominique Robyns.»

(IV) L'Apport a été alloué de la manière suivante: six cent trente-cinq millions trente-quatre mille quatre cent vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 635.034.422,50) sur le compte capital de la Société, six cent quarante-cinq millions six cent soixante et un mille quatre-vingts euros et quarante-six centimes (EUR 645.661.080,46) étant alloués sur le compte primes d'émission distribuables.

(V) Il résulte de ce qui précède que le capital social émis de la Société a été augmenté à huit cent cinquante millions cinquante-six mille sept cent six euros vingt-cinq centimes (EUR 850.056.706,25) par l'émission d'un total de cinq cent huit millions vingt-sept mille cinq cent trente-huit (508.027.538) actions dans la Société. Suite à cette augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'Article Cinq des statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions cinquante-six mille sept cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 850.056.706,25); il est représenté par six cent quatre-vingt millions quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq (680.045.365) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq (EUR 1,25), chacune des dites actions ayant été intégralement payée.»

Preuve de cet Apport à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Considérant que l'apport consiste en au moins 65% (dans ce cas 100%) d'actions dans COLT TELECOM GROUP PLC, société de capitaux ayant son siège social dans un Etat de l'Union européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'enregistrement sur la base de l'article 4-2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à 7.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

J. Elvinger.

(070070.3/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

COLT TELECOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 115.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43277 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(070072.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 63,000.-.

 Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 115.328.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (AE) L.P., a Limited Partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP10679, represented by its General Partnership TS EUROPEAN VI (GP) L.L.C., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 4050219,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on June 26, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II, S.à r.l., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 115.328, incorporated by a deed of the undersigned notary of March 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1170 dated June 16, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) represented by two thousand five hundred and twenty (2,520) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of five hundred forty-nine thousand two hundred Euro (EUR 549,200.-) to raise it from its present amount of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) to six hundred twelve thousand two hundred Euro (EUR 612,200.-) by creation and issue of twenty-one thousand nine hundred sixty-eight (21,968) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe the twenty-one thousand nine hundred sixty-eight (21,968) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of five hundred forty-nine thousand two hundred Euro (EUR 549,200.-) by contribution in cash.

The amount of five hundred forty-nine thousand two hundred Euro (EUR 549,200.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at six hundred twelve thousand two hundred Euro (EUR 612,200.-) represented by twenty-four thousand four hundred eighty-eight (24,488) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Burton Lehman as Category A Manager of the Company with immediate effect and grants him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (AE) L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois Anglaises et du Pays de Galles, avec siège social à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP10679, représenté par son «General Partnership» TS EUROPEAN VI (GP) L.L.C., ayant son siège social à National Registered Agents,

Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Etat du Delaware, 19904, Etats-Unis d'Amérique, exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 4050219,

ici représenté par M. Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER RENTIERIERS HOLDINGS II, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 115.328, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 en date du 16 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) divisé en deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 549.200,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) à six cent douze mille deux cents euros (EUR 612.200,-) par la création et l'émission de vingt et un mille neuf cent soixante-huit (21.968) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux vingt et un mille neuf cent soixante-huit (21.968) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 549.200,-) par apport en numéraire.

Un montant de cinq cent quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 549.200,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent douze mille deux cents euros (EUR 612.200,-) représenté par vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (24.488) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VI. L'associé unique décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Burton Lehman, en tant que gérant de Catégorie A de la Société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 6. – Reçu 5.492 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(070074.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TISHMAN SPEYER RENTIERIERS HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 115.328.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43204 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(070075.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

81271

**SPAETER CARL, LUXEMBOURG, GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8013 Strassen, 6, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 4.814.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SPAETER CARL, LUXEMBOURG, GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, ayant son siège social à L-8013 Strassen, 6, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 4.814, constituée sous la forme d'une société anonyme dénommée SPAETER CARL, LUXEMBOURG ODER ANCIENS ETABLISSEMENTS CARL SPAETER, société anonyme suivant acte reçu le 11 décembre 1928 par le Notaire Joseph Neuman, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 29 décembre 1928, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par actes du 5 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 770 du 20 octobre 2000 et le 26 avril 2001 par décision publiée au Mémorial C numéro 319 du 26 février 2002.

Compareait à cette fin l'associé unique, Z&J TECHNOLOGIES, GmbH, une société établie à D-52355 Düren, 52, Bahnstrasse, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Elle est ici représentée par Monsieur Jean-Michel Hamelle, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en tant que secrétaire de l'acte.

La séance est ouverte à 17 heures.

Préalablement aux prises de décisions, il est exposé ce qui suit:

I.- Le capital social de la société à responsabilité limitée SPAETER CARL, LUXEMBOURG, GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), divisé en 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, libérées intégralement.

II.- L'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SPAETER CARL, LUXEMBOURG, GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, dont les actifs et les passifs (intégralité de patrimoine) sont documentés sur un bilan qui restera annexé au présent acte. Ceci exposé, les résolutions suivantes sont prises sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de procéder à la dissolution de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'opérer la liquidation par transfert immédiat du patrimoine de la Société dissoute tel qu'il figure au bilan susvanté dans le patrimoine de l'associé unique, qui prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de SPAETER CARL, LUXEMBOURG, GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, rien réservé ou excepté et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le patrimoine de la Société dissoute soit considéré comme une de ses branches d'activité autonome et indépendante, sous forme d'établissement stable à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge pleine et entière à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J-M. Hamelle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

J. Elvinger.

(061688.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

A.2.Z., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.249.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070232.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SIMSONSHIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 84.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05312, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(070234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

BEAT ALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 109.020.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070235.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

COLT LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 116.042.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of COLT LUX HOLDING, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 27 April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

The meeting was presided over by François Felten, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Karl Pardaens, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Caroline Bader-Keller, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented together with the number of shares held by it is shown on the attendance list, which is signed by the proxy, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of one thousand (1,000) shares in issue in the Company, all such one thousand (1,000) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. To change the financial year starting on incorporation to end on 26 June 2006, the next financial year starting on 27 June 2006 to end on 31 December 2006, and to resolve to hold an annual general meeting on or about the date hereof to approve the first annual accounts.

2. Consequentially to the resolution above to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

«The accounting year of the Company starting on incorporation shall end on 26 June 2006. The following accounting year of the Company starting on 27 June 2006 shall end on 31 December 2006. Thereafter each financial year shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year.»

3. To amend the quorum to validly hold any meetings of the board of managers, and to insert a provision as to the signatures required for the execution of the minutes of the board of managers and to consequentially amend paragraph 6 of Article 7 of the Articles of Association so as for paragraph 6 to read as follows:

«The quorum necessary for the transaction of the business of the board of managers shall be a minimum of two. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (present or represented). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class A and one class B manager (which may be represented). The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers present at the board meeting, except for the circular resolutions.»

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved that the Company (i) change the year end of the first financial year to 26 June 2006, the following financial year starting on 27 June 2006 to end on 31 December 2006, and (ii) to consequentially amend Article 11 of the Articles of Association of the Company so as to read henceforth as follows:

«The accounting year of the Company starting on incorporation shall end on 26 June 2006. The accounting year of the Company starting on 27 June 2006 shall end on 31 December 2006. Thereafter each accounting year shall begin on 1 January of each year and end on 31st December of the same year.»

It is further resolved to hold an annual general meeting on or about the date hereof to approve the first annual accounts of the Company.

Second resolution

It is resolved to amend the quorum to validly hold any meetings of the board of managers, and to consequentially amend paragraph 6 of Article 7 of the Articles of Association so as for paragraph 6 to read as follows:

«The quorum necessary for the transaction of the business of the board of managers shall be a minimum of two. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (present or represented). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class A and one class B manager (which may be represented). The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers present at the board meeting, except for the circular resolutions.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2,500.- EUR.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de COLT LUX HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité ayant son siège social au Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 27 avril 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

L'assemblée a été présidée par François Felten, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Karl Pardaens, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Caroline Bader-Keller, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient figurent sur une liste de présence, qui est signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste, ainsi que la procuration, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur les mille (1.000) parts sociales de la Société, toutes les mille (1.000) parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'intégralité du capital social et tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changer l'exercice social commençant à la constitution pour finir le 26 juin 2006, l'exercice social suivant commençant le 27 juin 2006 et se terminant le 31 décembre 2006, et décider de tenir une assemblée générale annuelle aux alentours de cette date pour approuver les premiers comptes annuels.

2. En conséquence de la résolution précédente, modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«L'année sociale ayant débuté à la constitution se terminera le 26 juin 2006. L'exercice social suivant commencera le 27 juin 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006. Par la suite, chaque exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année».

3. Modifier le quorum permettant de tenir valablement les réunions du conseil de gérance, et insérer une provision déterminant les signatures requises pour l'exécution des minutes des réunions du conseil de gérance, et en conséquence modifier le paragraphe 6 de l'Article 7 des Statuts comme suit:

«Le quorum nécessaire à l'expédition des affaires du conseil de gérance sera au moins de deux. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (présent ou représenté). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les minutes des réunions du conseil de gérance pourront être signées par la signature conjointe de deux gérants présents à la réunion du conseil de gérance, sauf pour les résolutions circulaires.»

IV. Il apparait de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que la Société (i) modifie la date de fin du premier exercice social au 26 juin 2006, l'exercice social suivant commençant le 27 juin 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006, et (ii) en conséquence modifier l'Article 11 des Statuts de la Société de sorte qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

«L'année sociale ayant débuté à la constitution se terminera le 26 juin 2006. L'exercice social suivant commencera le 27 juin 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006. Par la suite, chaque exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année».

Il est ensuite décidé de tenir une assemblée générale annuelle aux alentours de la date ci-dessus afin d'approuver les premiers comptes annuels de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le quorum permettant de tenir valablement les réunions du conseil de gérance, et en conséquence modifier le paragraphe 6 de l'Article 7 des Statuts comme suit:

«Le quorum nécessaire à l'expédition des affaires du conseil de gérance sera au moins de deux. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (présent ou représenté). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les minutes des réunions du conseil de gérance pourront être signées par la signature conjointe de deux gérants présents à la réunion du conseil de gérance, sauf pour les résolutions circulaires.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Fait à Luxembourg, le jour mentionné ci-avant.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, K. Pardaens, C. Bader-Keller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(069939.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

COLT LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 116.042.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43212 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(069940.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PSAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 109.775.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

TH VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 84.187.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 juillet 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(070240.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SABROFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.113.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 juillet 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(070243.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

ALNITAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.017.

In the year two thousand six, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 8-10 rue Mathias Hardt, Luxembourg L-1717 (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.380,

represented by Me Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal.

And

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, an unlimited Public Company, organised and existing under the laws of Italy with registered at Via Gaetano Negri 10, Milan, I-20120 (MI), Italy,

represented by Me Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., are the only shareholders of ALNITAK, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 31, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG

HOLDINGS, S.à r.l. holds three hundred and twenty-five (325) shares and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. holds one hundred and seventy-five (175) shares.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the existing share capital of the Company from (ordinary) shares to Class A and Class B Shares as follows:

- three hundred twenty-five (325) (ordinary) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by Merrill Lynch Luxembourg Holdings S. à r.l. are converted into Class A Shares; and

- one hundred and seventy-five (175) (ordinary) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) owned by Pirelli & C. Real Estate S.p.A. are converted into Class B Shares.

2. Increase of the share capital of the Company in an amount of four million four hundred forty thousand euro (EUR 4,440,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by three hundred twenty-five (325) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and one hundred seventy-five (175) Class B Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to four million four hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 4,452,500.-), represented by one hundred fifteen thousand seven hundred sixty-five (115,765) class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and sixty-two thousand three hundred thirty-five (62,335) class B Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by the issue of one hundred fifteen thousand four hundred forty (115,440) new class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and sixty-two thousand one hundred sixty (62,160) new class B Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. Subscription and payment of the one hundred fifteen thousand four hundred forty (115,440) new class A Shares, having a par value of twenty-five euro (25.-) each by, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. for a total amount of two million eight hundred eighty-six thousand euro (EUR 2,886,000.-); and

Subscription and payment of the sixty-two thousand one hundred sixty (62,160) new class B shares, having a par value of twenty-five euro (25.-) each, by PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. for a total amount of one million five hundred fifty-four thousand euro (EUR 1,554,000.-).

4. Restatement of the articles of association of the Company; and

5. Appointment of the A managers and B managers, until the holding of the general meeting of shareholders which shall resolve on the 2008 annual accounts of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert the current share capital of the Company from ordinary shares to Class A Shares and Class B Shares as follows:

- three hundred and twenty-five (325) (ordinary) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. are converted into three hundred and twenty-five (325) Class A Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

- one hundred and seventy-five (175) (ordinary) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. are converted into one hundred and seventy-five (175) Class B Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new Class A Shares and Class B Shares will have those rights and features as set out in the articles of association as they will be restated pursuant to the third resolution hereafter.

Second Resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of four million four hundred forty thousand euro (EUR 4,440,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by three hundred and twenty-five (325) Class A Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and one hundred and seventy-five (175) Class B Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to four million four hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 4,452,500.-), represented by one hundred fifteen thousand seven hundred sixty-five (115,765) class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and sixty-two thousand three hundred thirty-five (62,335) class B Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), by way of the issue of one hundred fifteen thousand four hundred and forty hundred (115,440) new Class A Shares and sixty-two thousand one hundred sixty (62,160) new Class B Shares.

Subscription and payment

The new shares are subscribed as follows:

- one hundred fifteen thousand four hundred and forty (115,440) new Class A Shares are subscribed by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., at a total price of two million eight hundred and eighty-six thousand euros (EUR 2,886,000.-)

- sixty-two thousand one hundred sixty (62,160) new Class B Shares are subscribed by PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., at a total price of one million five hundred and fifty-four thousand euro (EUR 1,554,000.-)

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of four million four hundred and forty thousand euro (EUR 4,440,000.-), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The meeting furthermore resolves to restate the articles of association in English and in French, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. The new articles shall reflect the above-mentioned capital increase.

The new articles of association (the Articles) will have the following wording:

I. Name - Registered Office - Object - Duration - Shareholders' Register Domicile and Notices

1. Name

There exists among the shareholders of the Company (as defined hereafter) and those who will become shareholders of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALNITAK, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests which object is, directly or indirectly, the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties in the hotel and resort sector wherever they may be located through one or more Real Estate Funds or corporate investment vehicles and the main business purpose is the direct or indirect investment in real estate assets or real estate portfolios falling within the Core Business and in assets ancillary thereto (collectively, Investments) through one or more Real Estate Funds or corporate investment vehicles.

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Subsidiaries, Affiliates and/or any other Persons. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfill or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

5. Shareholders' Register, Domicile and Notices

5.1 A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each Shareholder who so requests.

5.2 The Shareholders' domicile, as far as their relations with the Company and among themselves are concerned, are those indicated in the Shareholders' register.

5.3 All notices, demands, requests or other communications which may be or are required to be given, served or sent to a Shareholders pursuant to the Articles shall be in writing and shall be personally delivered or mailed by registered or certified mail (return receipt requested), postage prepaid, or transmitted by telegram or telecopy, or courier, at the domicile referred to in Article 5.1 above.

II. Capital - Shares - Contributions

6. Capital

6.1 The Company's corporate capital (the Capital) is fixed at four million four hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 4,452,500.-), represented by one hundred fifteen thousand seven hundred sixty-five (115,765) class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class A Shares») and sixty-two thousand three hundred thirty-five (62,335) class B Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) (the «Class B Shares») each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The Capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

7. Shares

7.1 The Capital is represented by two different classes of Shares, each issued as follows:

* PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A class B shares, with the rights and characteristics set out in Article 7.4 below (the Class B Shares);

* MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.a r.l. class A shares, with the rights and characteristics set out in Article 7.5 below (the Class A Shares).

7.2 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence, subject to Articles 25 and 26 of these articles of association.

7.3 Towards the Company, the Shares are nominative and indivisible, since only one owner is admitted per Share. A joint co-ownership of Shares is not allowed.

7.4 In addition to the rights provided by Law to ordinary shares and subject to Article 7.6 below, Class B Shares incorporate the following rights and characteristics:

- (i) the Right of First Refusal set out in Article 12;
- (ii) the Tag-along Right set out in Article 13;
- (iii) the Drag-along Right set out in Article 14;
- (iv) the lock-up obligation set out in Article 9.4;
- (v) the right to submit a list of candidates for the appointment of the board of managers, from which 3 (three) managers will be elected in accordance with Article 16.1;
- (vi) the right to the preferred distributions set out in Articles 25 and 26 of these articles of association.

7.5 In addition to the rights provided by law to ordinary shares and subject to Article 7.6 below, Class A Shares incorporate the following rights and characteristics:

- (i) the Right of First Refusal set out in Article 12;
- (ii) the Tag-along Right set out in Article 13;
- (iii) the Drag-along Right set out in Article 14;
- (iv) the lock-up obligation set out in Article 9.4.
- (v) the right to submit a list of candidates for the appointment of the board of managers, from which 3 (three) managers will be elected in accordance with Article 16.1;

7.6 Upon any Transfer of Class B Shares pursuant to Article 8.5 below, the Transferred Class B Shares shall be converted into Class A Shares. For that purpose, the board of managers shall convene an extraordinary general meeting of shareholders which shall enact such conversion by amending the articles of association accordingly.

8. Contributions to the Company

8.1 Upon written request and instructions by the board of managers, each Shareholder agrees and undertakes to make Contributions to the Company in the amounts indicated in its business plan, as yearly approved and periodically updated by the board of managers pursuant to Article 18.7 below (collectively, the Committed Contributions).

8.2 The Shareholders agree and undertake that the Committed Contributions: (a) shall be made by all Shareholders pro rata to their respective Share Proportions, (b) shall be due and payable within ten (10) Business Days of the draw-down request by the board of managers of the Company (unless a different term is determined by the board of managers and reflected in the relevant drawdown request), and that (c) the Shareholders shall vote for the capital increase for the corresponding amount at a general meeting to be convened for that purpose by the board of managers.

8.3 In the event that a Contribution is needed to pay the Necessary Expenses incurred by the Company, then the board of managers of the Company, shall use all reasonable endeavours to obtain that funds in the amount needed to pay the Necessary Expenses:

- (i) firstly, are borrowed from third Persons on a non-recourse basis; or, should this solution not be appropriate, feasible or practical,
- (ii) secondly, are raised through the divestment of one or more Investments to the extent that such divestment creates a net positive cash flow; or, should this alternative solution not be appropriate, feasible or practical,
- (iii) thirdly, are requested in writing to each Shareholder which may, at its sole discretion, make further Contributions in the form of Shareholder advances (collectively, the Voluntary Emergency Contributions) to the Company up to the amount necessary to pay the Necessary Expenses, provided that in such case the board of managers of the Company shall continue to use all reasonable endeavours to cover the residual Necessary Expenses through the divestment of the Company's Investments.

8.4 Each Shareholder is entitled to make the Voluntary Emergency Contribution, at its sole discretion, in the form of either (a) Equity Contributions at a subscription price calculated on the basis of the net asset value of the Company discounted by seven point five percent (7.5%), or (b) Shareholders Loans remunerated at an annual interest rate equal to the lower of fifteen percent (15%) and the maximum rate allowed for comparable loans under applicable Law, or (c)

any possible combination of the instruments referred to under letters (a) and (b) above. Any Voluntary Emergency Contribution shall rank senior to all other Contributions made by the Shareholders. If more than one Shareholder elect to make a Voluntary Emergency Contribution, such Voluntary Emergency Contribution shall be made by such Shareholders pro rata to their respective Share Proportions.

8.5 If a Shareholder (the Non-contributing Shareholder) fails to timely make a Committed Contribution, the other Shareholder(s) (the Contributing Shareholder(s)), in addition to any rights under applicable Law, shall be entitled (but shall not be obligated) to make, in addition to its/their own, also the Contributions due by the Non-contributing Shareholder (the Extraordinary Contributions). If one or more Contributing Shareholders elect to make Extraordinary Contributions, (A) such Extraordinary Contributions shall be made by the Contributing Shareholder(s) pro rata to their respective Share Proportions and (B) the Non-Contributing Shareholder shall be obliged to Transfer to the Contributing Shareholder(s) (pro rata to their respective Share Proportions) - within and no later than ten (10) Business Days from the date when the Extraordinary Contributions are made - title, free and clear of any Encumbrances, in consideration for a symbolic price of 10 (ten) Euro (which consideration is construed as a penalty), on (i) a number of shares owned by the Non-contributing Shareholder in the Capital of the Company, subject to the provisions of Article 9.5, and (ii) an amount of outstanding receivables under Shareholders Loans granted by the Non-contributing Shareholder to the Company, equal to the number of Shares and the amount of receivables to which such Non-Contributing Shareholder would have been entitled if it had made its Committed Contribution.

8.6 Upon approval of any Capital increase, Shares shall be issued:

- (i) as Class A Shares to Shareholders owning Class A Shares, and
- (ii) as Class B Shares to Shareholders owning Class B Shares.

Any such issuance of Shares shall be made to the Shareholders pro rata to their respective Share Proportions, provided that, if one or more Shareholders elect to make Voluntary Emergency Contributions pursuant to Article 8.3 above, the Capital increase shall be reserved for subscription by, and the issuance of the relevant Shares shall be made only to, the Shareholder(s) making such Voluntary Emergency Contributions.

Any Capital increase shall need to be resolved upon in accordance with the requirements of Luxembourg company law and shall be deemed duly and validly effected for the number of Shares actually subscribed and paid-in by the Shareholders.

8.7 Furthermore, the shareholders may make voluntary additional contributions to the Company's equity without any new shares being issued. In such case, the amount of such additional contributions will be credited to the Company's share premium reserve account or to a special reserve account.

III. Rules governing the transfer of Shares

9. Transfer of Shares and Restrictions thereto

9.1 If applicable, transfer of Shares can only be validly completed after having obtained the relevant antitrust clearance from any competent National or EU antitrust Authority.

9.2 No partial disposals of Shares are allowed (other than in case of Permitted Transfers as provided for under Article 11 below) for a term equal to the shorter of (i) the duration of the Co-Investment and Joint-Venture Agreement, and (ii) thirty (30) years.

9.3 Transfer of Shares providing for non-monetary consideration are not allowed (other than in case of Permitted Transfers as provided for under Article 11 below).

9.4 (a) Unless expressly permitted by Article 11, for a period of 3 years of the date hereof (the Lock-up Period), no Shareholder shall:

- (i) Transfer any of its Shares in the Company; or
- (ii) create or permit to exist any Encumbrance over any of its Shares; or
- (iii) transfer economic title in any of its Shares.

(b) Each Shareholder cannot Transfer any of its Shares to a Conflicted Person of any of the other Shareholders for a term equal to the shorter of (i) the duration of the Co-Investment and Joint-Venture Agreement, and (ii) thirty (30) years.

9.5 Any Transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. Any Transfer of Shares will be subject to the prior consent of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Capital, in accordance with article 189 first paragraph of the Law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

9.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

10. Deadlocks and Buy-Sell Procedure

10.1 In the event of a Deadlock on certain Board-level Major Decisions or Shareholders-level Major Decisions (as detailed below) either Shareholder has the right to make an offer for the sale or purchase of all (and not less than all) the Shares owned by it or the other Shareholder(s) in the Company (the Buy-Sell Offer), so that one Shareholder can continue to maintain its participation in the Company without the other Shareholder(s) continuing to be Shareholder(s) thereof and without the need for a divestment to third parties of all Investments made by the Company.

10.2 A Deadlock shall be deemed to exist if any of the following events occurs:

(i) the attendance quorum required by Article 18.7 in order for a meeting of the board of managers of the Company to be validly held has not been reached for not less than 2 (two) subsequent duly convened meetings of the board of managers called to resolve upon a Board-level Major Decision, as a result of the failure by one or more managers to attend to such meetings; or

(ii) no resolution has been adopted in not less than 2 (two) subsequent duly convened meetings of the board of managers in relation to a Board-level Major Decision, as a result of the failure by the managers to reach the voting quorum required by Article 18.7 in respect of said resolution; or

(iii) the attendance quorum required by Article 22.1(b) in order for a general meeting of Shareholders to be validly held has not been reached for not less than 2 (two) subsequent duly convened general meetings called to resolve upon a Shareholders-level Major Decision, as a result of the failure by one or more Shareholders to attend such meetings; or

(iv) no resolution has been adopted in not less than 2 (two) subsequent duly convened general meetings in relation to a Shareholders-level Major Decision, as a result of the failure by the Shareholders to reach the voting quorum required by Article 22.1(b) in respect of said resolution.

10.3 If a Deadlock occurs:

(a) each Shareholder may serve a notice in writing to the other Shareholder within 15 Business Days of the occurrence of the Deadlock, requiring that the Deadlock be submitted for resolution by written agreement to the chairmen and/or chief executive officers of the Shareholders or to a committee composed by one duly empowered representative designated by each Shareholder for this purpose (the Designees);

(b) the Shareholders shall use their best efforts to cause the Company (including its managers): (i) to co-operate with the Designees in good faith, (ii) to provide the Designees with all information they may require, and (iii) to attend meetings with the Designees in order for such Designees to be facilitated in reaching a mutually satisfactory solution to the Deadlock within and not later than 15 Business Days of the date of their designation as per letter (a) above (the Deadlock Final Term); and

(c) should a mutually satisfactory solution be reached on the concerned Board-level Major Decision or Shareholders-level Major Decision, the relevant Shareholders shall vote in the Shareholders' meeting of the Company resolving upon such Board-level Major Decision or Shareholders-level Major Decision in line with the written agreement reached by the Designees.

10.4 In the event that the Deadlock has not been resolved within the expiry of the Deadlock Final Term pursuant to the procedure set forth by Article 10.3 above, then the following provisions shall apply:

A. as far as the Deadlock concerns any Board-level Major Decision referred to in Article 18.7, points from (v) to (xviii) or any Shareholders-level Major Decision referred to in Article 22.1(b), points from (iii) to (vi), the matter which caused such Deadlock shall be deemed not approved;

B. as far as the Deadlock concerns any Board-level Major Decision referred to in Article 18.7, points from (i) to (iv), or any Shareholders-level Major Decision referred to in Article 22.1(b), points (i) and (ii),

(i) within [10] Business Days of the expiry of the Deadlock Final Term, either Shareholder (the Offeror) may communicate in compliance with point (iii) hereunder to the other Shareholders (the Offerees) a written notice (the Deadlock Transfer Notice) containing a binding and irrevocable offer both (according to the elections of the Offerees pursuant to point (vi) below):

(x) to purchase the Shares owned in the Company by each Offeree and/or any of its Affiliates, as well as the outstanding receivables deriving from the Shareholders Loans made available to the Company by each Offeree and/or any of its Affiliates (collectively, the Offerees Interests); and

(y) to Transfer the Shares owned in the Company by such Offeror and/or any of its Affiliates, as well as the outstanding receivables deriving from the Shareholders Loans made available to the Company by such Offeror and/or any of its Affiliates (collectively, the Offeror Interests),

it being understood that neither Shareholder is entitled to exercise its offering right unless the relevant Buy-Sell Offer is made for all (and not less than all) the Shares owned by it or by the other Shareholders, as the case may be, in the Company, and the outstanding receivables deriving from all (and not less than all) the Shareholders Loans made available by it or by the other Shareholders, respectively, to the Company;

(ii) the Deadlock Transfer Notice shall specify the price offered by the Offeror for an interest in 100% of the assets owned by the Company, including the relevant Investments (the Aggregate Transfer Price);

(iii) the Deadlock Transfer Notice shall be validly given only if simultaneously sent by fax to the other Shareholders and to Mr. Piergaetano Marchetti, Notary Public in Milan (the Notary Public). In the event two or more Shareholders send a Deadlock Transfer Notice, the Deadlock Transfer Notice that will have been received earlier by the Notary Public shall prevail;

(iv) based on the Aggregate Transfer Price, within ten (10) Business Days of the latest of the receipts by the Offerees of the Deadlock Transfer Notice, the Shareholders shall meet to determine the amount that the Offerees would receive (the Offerees Interests Price) and the amount that the Offeror would receive (the Offeror Interests Price) if (a) all of the assets owned by the Company were sold for the Aggregate Transfer Price, (b) all liabilities of the Company were paid in full (including amounts due under any Shareholders Loans to the Company), and (c) the remaining proceeds were distributed to the Shareholders, according to Article 26 hereto (the Offerees Interests Price and the Offeror Interests Price may also be referred to as the Offer Price);

(v) if the Shareholders do not reach an agreement on the determination of the Offer Price within the term set forth in point (iv) above, either Shareholder shall be entitled to request that the Offer Price is determined, according to the criteria set forth above, by an independent third party (the Third Party Expert), jointly appointed by the Shareholders among auditing firms of international standing. If the Shareholders fail to reach such agreement within three (3) Business Days from the term set forth in point (iv) above, the Third Party Expert shall be appointed by the Chairman of Assirevi («Associazione Nazionale Revisori Contabili»), upon request of the most diligent Shareholder. Once the Offer Price is so determined, a prompt written notice shall be sent by the Third Party Expert to all Shareholders. The determination of the Third Party Expert shall: (a) be notified to the Shareholders within and no later than twenty (20) Business Days from the date of its appointment, and (b) be final and binding upon the Shareholders;

(vi) within fifteen (15) Business Days of the Offer Price is finally mutually determined by the Shareholders pursuant to point (iv), or calculated by the Third Party Expert pursuant to point (v) and notified to the Shareholders, the Offerees shall have the right, to be exercised through the serving of a binding and irrevocable written notice simultaneously on the Offeror and the Notary Public (the Deadlock Transfer Reply), to elect either:

(a) to Transfer to the Offeror the Offerees Interests for a consideration, payable in cash, equal to the Offerees Interests Price; or

(b) to purchase from the Offeror the Offeror Interests for a consideration, payable in cash, equal to the Offeror Interests Price,

provided that:

(x) failure by one or more Offerees to serve a Deadlock Transfer Reply on the Offeror within the above mentioned period of 10 Business Days shall be deemed to be an election by such Offeree(s) to Transfer the Offerees Interests pursuant to point (a) above;

(y) in the event only one Offeree sends a Deadlock Transfer Reply electing to purchase the Offeror Interests, such Offeree shall also purchase all (and not less than all) of the Offerees Interests of the other Offerees that have elected to Transfer their Offerees Interests;

(z) in the event more than one Offerees send a Deadlock Transfer Reply electing to purchase the Offeror Interests, the Deadlock Transfer Reply that has been received earlier by the Notary Public shall prevail and letter (y) above shall also apply;

(vii) the Offeror Interests or the Offerees Interests (as the case may be) shall be Transferred with full title guarantee, free from any Encumbrance, right of set-off, or any security interest whatsoever, howsoever created or arising under applicable Law, and together with all rights, accrued interest or security attaching thereto as at the date of the Deadlock Transfer Notice (other than the right to receive Distributions which shall have been paid prior to such date) or at any time thereafter. The purchasing Shareholder (being the Offeror or the Offeree, as the case may be) shall procure the release of the selling Shareholders (including any Affiliates thereto) from any security granted in favour of the Company.

10.5 (a) Completion of the Transfer of the Offerees Interests or the Offeror Interests, as the case may be, shall:

(i) be made in compliance with the procedure and the modalities set forth in Article 10.4 B. above,

(ii) take place no later than five (5) Business Days of the later of: (a) the date when the latest of the Offerees has served its Deadlock Transfer Reply in accordance with Article 10.4 B.(vi), or (b) the expiry of the fifteen (15) Business Days period set forth in Article 10.4 B.(vi)(x) without any of the Offerees having served a Deadlock Transfer Reply, or (c) the date in which any applicable antitrust or other regulatory authorization or clearance is obtained from any competent Authority, provided that the Shareholders shall use their best endeavours to obtain such clearance in the shortest possible timeframe.

(b) The sale of the Offerees Interests or the Offeror Interests, as the case may be, shall be made simultaneously. All stamp duties and other taxes imposed on the Transfer shall be payable by the purchasing Shareholder, and all other costs associated with the Transfer shall be equally shared between the Shareholders;

10.6 If the purchasing Shareholder fails to complete the purchase of the Offerees Interests or the Offeror Interests, as the case may be, within the period set forth in Article 10.5(a), the selling Shareholder(s) shall have the right, in addition to any other rights or remedies otherwise available at Law, to elect for the purchase, pro rata to their Share Proportions, of all of the Offeror Interests or the Offerees Interests, as the case may be, for the applicable Offer Price, discounted by ten percent (10%).

10.7 If a Shareholder is in breach of its obligation respectively to Transfer the Offerees Interests or the Offeror Interests, as the case may be, or to pay the relevant Offer Price, then any of the other Shareholders may serve a notice to the breaching Shareholder, alleging the relevant breach and requesting for appropriate remedies to be taken within thirty (30) Business Days of the date of receipt of the above notice. If the breach is not remedied within the above term, the breaching Shareholder shall have no right to make any future Buy-Sell Offer, without prejudice to any other rights of the non-breaching Shareholders under applicable Laws. No Buy-Sell Offer may be made until the end of all periods and the expiry of all terms for making elections and performing obligations under any previous Buy-Sell Offer pursuant to Articles 10.4 B. and 10.5 above.

10.8 For the purpose of Articles 10.4, 10.5, 10.6 and 10.7, each Shareholder and any of its Affiliates owning Shares in the Company shall be deemed to be as one and the same Shareholder and a Deadlock Transfer Notice or Deadlock Transfer Reply (as the case may be) served by such Shareholder shall be deemed to have been served also by any of its Affiliates owning Shares in the Company.

11. Permitted Transfers

11.1 Notwithstanding Article 9.4 and subject to Article 9.5 above, during the Lock-up Period, either Shareholder shall have the right to Transfer title to, or beneficial ownership of, any Shares in the Company, under the following circumstances (each, a Permitted Transfer):

(i) any Transfer by a Shareholder (the Transferor) of all or part of its Shares to an Affiliate thereof;

(ii) any Transfer by a Transferor of all or part of its Shares to a Person other than an Affiliate (the Transferee), which has been previously approved in writing by the Shareholders (the Non-transferring Shareholders),

provided that, as a condition to any Transfer in accordance with point (i) above, the relevant Transfer agreement shall provide that the Shares so Transferred shall be automatically Transferred back to the Transferor, should the Transferee cease to be an Affiliate thereof.

11.2 The Permitted Transfers are not subject to the Right of First Refusal, nor to the Tag-along Right and the Drag-along Right set forth in Articles 12, 13 and 14 respectively.

11.3 Upon expiration of the Lock-up Period, any Shareholders may Transfer its Shares subject to the provisions set out in Articles 12, 13 and 14 below.

12. Right of First Refusal

Without prejudice to the provisions of Articles 9.4 and 11 above, and subject to Article 9.5 above, in the event that the Transferor wishes to Transfer its Share in the Company to a Transferee, the following provisions shall apply: (a) the object of the Transfer shall be all (and not less than all) of the Shares owned by such Transferor (directly and/or through any of its Affiliates) in the capital of the Company, together with any outstanding receivables arising from all (and not less than all) of the Shareholders Loans made available by such Transferor to the Company, including any accrued but unpaid interest thereon (collectively, the Transferred Interests), and (b) the Non-transferring Shareholders shall have a right of first refusal on the Transferred Interests in accordance with the terms and conditions set forth herein below:

(i) the Transferor shall communicate to the Non-transferring Shareholders a written notice of its intention to Transfer the Transferred Interests (the Transfer Notice), indicating the relevant terms and conditions of such proposed Transfer, including the purchase price of the Transferred Interests, provided that such purchase price shall be paid in cash (the Proposed Transfer Price). The Transfer Notice shall constitute a binding and irrevocable offer to Transfer the Transferred Interests to the Non-transferring Shareholders in accordance with the provisions of this Article 12;

(ii) for a period of twenty (20) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the Transfer Period), each of the Non-transferring Shareholders shall have the right to purchase the Transferred Interests on the same terms and conditions contained in the Transfer Notice (the Right of First Refusal) by communicating a written notice to the Transferor setting forth its binding and irrevocable election to buy the Transferred Interests at such terms and conditions (the Right of First Refusal Notice);

(iii) in case one or more Non-transferring Shareholders have exercised their Right of First Refusal, the Transferor shall be obliged to Transfer the Transferred Interests to the Non-transferring Shareholders in compliance with the Transfer Notice, free and clear from any and all Encumbrances. Such Transfer shall occur on a date reasonably acceptable to the Non-transferring Shareholders and the Transferor at the latest to occur between: (x) ten (10) Business Days from the date of receipt by the Transferor of the latest Right of First Refusal Notice, and (y) five (5) Business Days from the date in which any applicable antitrust or other regulatory authorization or clearance is obtained from any competent Authority;

(iv) if more than one Non-transferring Shareholders exercise their Right of First Refusal, unless otherwise specified in the relevant Right of First Refusal Notice, the Transferred Interests shall be prorated among such Non-transferring Shareholders on the basis of their Shares Proportions and each of the Non-transferring Shareholders exercising the Right of First Refusal shall have the obligation to purchase also the Transferred Interests on which the other Non-transferring Shareholders have not exercised their proportional Right of First Refusal;

(v) if either one or more Non-transferring Shareholders or the Transferor are in breach of their obligation respectively to pay the Proposed Transfer Price or to Transfer the Transferred Interests within the term set forth in point (iii) above (the Shareholder(s) in Breach), the Shareholder(s) not in breach (the Non-breaching Shareholder(s)) may communicate a notice (the Notice of Breach) on the Shareholder(s) in Breach, alleging the relevant breach and requesting for appropriate remedies to be taken within twenty (20) Business Days as from the date of receipt of the Notice of Breach;

(vi) without prejudice to any other right of the Non-breaching Shareholder(s) under applicable Laws, (X) if the Non-breaching Shareholder is the Transferor and the Shareholder(s) in Breach does(do) not remedy such breach within the term set forth in point (v) above, the Non-breaching Shareholder shall have the right to Transfer at any time its Transferred Interests to a Transferee which is not a Conflicted Person of the Shareholder(s) in Breach, on terms and conditions determined by the Non-breaching Shareholder at its sole discretion without the need to comply with the procedure set forth in this Article 12, but in any case not later than twelve (12) months from the expiry of the Transfer Period; (Y) if the Non-breaching Shareholder(s) is(are) the Non-transferring Shareholder(s) and the Shareholder in Breach does not remedy such breach within the term set forth in point (v) above, the Shareholder in Breach shall have no right to Transfer its Transferred Interests to the Transferee until twelve (12) months from the expiry of the Transfer Period;

(vii) upon expiry of the Transfer Period without the Non-transferring Shareholder having exercised the Right of First Refusal, the Transferor shall be entitled, subject to Articles 13 and 14 below, to transfer the Transferred Interests to a Transferee at a price that is not less than the Proposed Transfer Price and on the same other terms and conditions contained in the Transfer Notice; provided, however, that if the Transfer of the Transferred Interests to the Transferee at such terms and conditions is not completed within one-hundred eighty (180) days of the expiry of the Transfer Period, then the Non-transferring Shareholders shall have again the Right of First Refusal and the Tag-along Right on the Transferred Interests and the provisions of this Article 12 and of Articles 13 and 14 shall apply;

(viii) in all circumstances, the Right of First Refusal on the Non-transferring Shareholders shall be deemed validly and lawfully exercised only if, and to the extent that, it is exercised on all (and not less than all) of the Transferred Interests.

13. Tag-along

Without prejudice to the provisions of Articles 9.4 and 11 above and Article 14 below, and subject to Article 9.5 above, should the Transferor serve on the Non-transferring Shareholders a Transfer Notice for the Transfer of the Transferred Interests and subject to none of the Non-transferring Shareholders having exercised the Right of First Refusal pursuant to Article 12 above, then each of the Non-transferring Shareholders shall have the right to tag its Shares along with the Transferred Interests (the Tag-along Right) pursuant to the following procedure:

(i) within twenty (20) Business Days of the date on which the Transferor served the Transfer Notice on the Non-transferring Shareholders pursuant to Article 12(i), each of the Non-transferring Shareholders (as an alternative to the Right of First Refusal) shall have the right, but not the obligation, to Transfer to the Transferee (and/or to any other Person indicated in writing by the Transferor), by serving a notice in writing on the Transferor (the Tag-along Notice), and, if such Tag-along Notice is served, the Transferor undertakes to cause the Transferee and/or any other third

Person to purchase, all (and not less than all) of the Shares owned by such Non-transferring Shareholder (directly and/or through any of its Affiliates) in the Capital of the Company, together with any outstanding receivables arising from all (and not less than all) of the Shareholders Loans made available by such Non-transferring Shareholder (directly and/or through any of its Affiliates) to the Company, including any accrued but unpaid interests thereon (collectively, the Tag-along Interests), at the same terms and conditions as those offered by the Transferee pursuant to Article 12(vii) (provided however that, on the Tag-along Interests, the Non-transferring Shareholders shall make to the Transferee and/or to any other Person indicated in writing by the Transferor as the purchaser of the Tag-along Interests the same representations and warranties made by the Transferor) and for a purchase price in cash equal to that offered by the Transferee pursuant to Article 12(vii), but in no event lower than the Proposed Transfer Price, applied pro rata to the Tag-along Interests;

(ii) upon the terms and subject to the conditions set forth herein, the sale and purchase of the Transferred Interests and the Tag-along Interests pursuant to this Article 13 shall be completed as part of one and the same transaction at the latest to occur between: (x) ten (10) Business Days of the date of the Tag-along Notice, and (y) five (5) Business Day from the date in which any applicable antitrust or other regulatory authorization or clearance is obtained;

(iii) if the Transfer of the Transferred Interests and the Tag-along Interests to the Transferee and/or any other Person indicated in writing by the Transferor (as the case may be) is not completed according to the procedure indicated above due to the Transferee's and/or the other Person's refusal to purchase or pay for the Tag-along Interests, the Transferor undertakes, as a condition to the Transfer of the Transferred Interests to the Transferee, to purchase, directly or through any of its Affiliates, the Tag-Along Interests at the same terms and conditions as those offered by the Transferee for the Transferred Interests pursuant to Article 12(i);

(iv) if the Transfer of the Transferred Interests and the Tag-along Interests to the Transferee and/or any other Person indicated in writing by the Transferor (as the case may be) is not completed according to the procedure indicated above due to a breach by the Transferor to any of its obligations and undertakings under this Article 13, then the Transferor shall have no right to Transfer its Transferred Interests to the Transferee until twelve (12) months from the expiry of the Transfer Period;

(v) if no Tag-along Notice is served by any of the Non-transferring Shareholders within the term set forth in point (i) above, the provision of Article 12(vii) shall apply.

14. Drag-along

Without prejudice to the provisions of Articles 9.4 and 11, and subject to Article 9.5 above, should the Transferor serve on the Non-transferring Shareholders a Transfer Notice for the Transfer of the Transferred Interests and subject to none of the Non-transferring Shareholders having exercised the Right of First Refusal pursuant to Article 12, then the Transferor shall have the right to drag the Shares owned by the Non-transferring Shareholders along with the Transferred Interests (the Drag-along Right) pursuant to the following procedure:

(i) if, within twenty (20) Business Days from the date on which the Transferor served the Transfer Notice pursuant to Article 12(i), none of the Non-transferring Shareholders served a Right of First Refusal Notice (and regardless of the fact that any of the non-transferring Shareholders served a Tag-along Notice), the Transferor shall have the right, but not the obligation, exercisable within the following ten (10) Business Days, to require the Non-transferring Shareholders to Transfer to the Transferor and/or to the Transferee (and/or to any other Person indicated in writing by the Transferor), by serving a notice in writing to the Non-transferring Shareholders (the Drag-along Notice), and, if such Drag-along Notice is served, each of the Non-transferring Shareholders undertakes to Transfer, and the Transferor undertakes to purchase and/or cause the Transferee and/or any other third Person to purchase, all (and not less than all) of the Share owned by such Non-transferring Shareholder (directly and/or through any of its Affiliates) in the capital of the Company, together with any outstanding receivables arising from all (and not less than all) of the Shareholders Loans made available by such Non-transferring Shareholder (directly and/or through any of its Affiliates) to the Company, including any accrued but unpaid interest thereon (collectively, the Drag-along Interests), at the same terms and conditions as those offered by the Transferee pursuant to Article 12(vii) (provided however that the Non-transferring Shareholders shall not render any representation and warranty to the Transferor and/or the Transferee and/or to any other third Person indicated in writing by the Transferor as the purchaser of the Drag-along Interests, with the exception of representations and warranties regarding the ownership of, and the absence of Encumbrances on, the Drag-along Interests) and for a purchase price in cash to be paid in immediately available funds equal to that offered by the Transferee pursuant to Article 12(vii), but in no event lower than the Proposed Transfer Price, applied pro-rata to the Drag-along Interests;

(ii) upon the terms and subject to the conditions set forth herein, the sale and purchase of the Transferred Interests and the Drag-along Interests pursuant to this Article 14, shall be completed as part of one and the same transaction at the latest to occur between: (x) ten (10) Business Days from the date of the Drag-along Notice, and (y) five (5) Business Day from the date in which any applicable antitrust or other regulatory authorization or clearance is obtained from any competent Authority;

(iii) if the Transfer of the Transferred Interests and the Drag-along Interests to the Transferor and/or the Transferee and/or any other Person indicated in writing by the Transferor (as the case may be) is not completed according to the procedure indicated above due to (x) the Transferee's and/or the other Person's refusal to purchase or pay for the Drag-along Interests, or (y) a breach by the Transferor to any of its obligations under this Article 14, then the Transferor shall have no right to Transfer its Transferred Interests to the Transferee until twelve (12) months from the expiry of the Transfer Period;

(iv) if the Drag-Along Notice is not served by the Transferor within the term set forth in point (i) above, the Drag-along Right of the Transferor shall be forfeited and the provision of Article 12(vii) shall apply.

15. Change of Control

Upon occurrence of a Change of Control of any Shareholder, such Shareholder shall serve a notice in writing to the other Shareholders within fifteen (15) Business Days of the occurrence of the Change of Control, providing such other Shareholders with any and all information relating to the Change of Control (in particular, as to the new Person then having Control over such Shareholder) after such Change of Control has occurred. Within the following twenty (20) Business Days, the Shareholders shall meet in order to determine any impact that such Change of Control may have on the Company and/or any of the Real Estate Funds of which the Company owns at any time, directly or through any of its Affiliate, one or more units, and, more generally, the interest that each of the Shareholders may still have in remaining a Shareholder of the Company. Unless otherwise agreed upon by the Shareholders in writing within such twenty (20) Business Day period, within the following thirty (30) Business Days either Shareholder shall be entitled to notify in writing the other Shareholders a Buy-Sell Offer for the Transfer of the Offeror Interests or the purchase of the Offerees Interests. The provisions of Articles from 10.4 B. to 10.8 shall apply, mutatis mutandis.

IV. Management - Representation

16. Board of Managers

16.1 The board of managers shall be composed of 6 (six) members of which 3 (three) members shall be elected from a list of candidates presented for appointment by the Class B Shareholders and 3 (three) members shall be elected from a list of candidates presented for appointment by the Class A Shareholders. The managers are appointed and elected as «A manager» or «B manager» by a resolution of the general meeting of Shareholders with the attendance and favourable vote of Shareholders owning at least eighty percent (80%) of the Capital. Such resolution shall also sets the term of the managers' office. The managers need not to be Shareholders.

16.2 Each Class of Shareholders may present one list of candidates for the appointment of the managers. If no Class A Shareholder and no Class B Shareholder present a list of candidates, the managers are elected with the majority provided for by the Law.

16.3 The members of the boards of managers shall remain in office for a period of three (3) financial years and can be re-elected.

16.4 In case of a vacancy on the board of managers, the board of managers shall convene an extraordinary general meeting of shareholders in order to fill this vacancy. The successor of a manager ceased from office shall be designated from a list of candidates for appointment presented by the same class of Shareholders who presented the list of candidates for appointment from which the former manager was designated.

16.5 The managers shall have no right to any emolument or compensation whatsoever for their office and expressly waives any such right at the time of acceptance of their office.

16.6 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

17. Powers of the board of managers

17.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

17.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the board of managers of the Company, except for the Board-level Major Decisions which are reserved to the exclusive competence of the board of managers.

18. Procedure

18.1 All meetings of the board of managers must be physically held in Luxembourg.

18.2 A Luxembourg resident manager must always chair the meeting.

18.3 Unless exceptional circumstances require otherwise, the boards of managers shall be convened at a reasonable time at the Company's head-office, or any other place in Luxembourg, and on the basis of a previously agreed annual schedule so as to allow for the presence of all members of the board of managers.

18.4 A meeting including all the managers shall be held annually to adopt the accounts of the Company for submission to the Shareholders for approval.

18.5 The meeting can validly deliberate and act only if it includes all Luxembourg managers in order to be duly and validly held.

18.6 Without prejudice to Article 18.7, the resolutions concerning any Ordinary Matter shall be taken at a duly and validly held meeting of the board of managers with the attendance of at least 4 (four) managers and the favorable vote of the absolute majority of the managers in attendance.

18.7 Notwithstanding Article 18.6, the resolutions concerning any of the following decisions (each a Board-level Major Decision) shall be taken at a duly and validly held meeting of the board of managers with the attendance and favorable vote of at least four (4) out of six (6) managers:

(i) any resolution approving, or implying, changes to the business plan of the Company in relation to, directly or indirectly, one or more existing Investments if such decisions determines a variation in the IRR as per the latest approved business plan, whether positive or negative, in excess of 20%;

(ii) the approval of the draft statutory accounts of the Company;

(iii) any changes to the dividend policy of the Company;

(iv) the approval of any delegation of powers to any manager, or voting instructions to any Affiliate and to the advisory committees of any Real Estate Funds, in relation to any of the Major Decisions referred to in points (i), (ii) and (iii) above, with reference to such Affiliate or Real Estate Fund;

(v) the appointment and removal of external auditors;

(vi) any resolution approving, or implying changes to the business plan of the Company if relating to the approval of a new Investment or to any other matter not included in the Major Decisions referred to in points from (i) to (iv) above;

(vii) any decision in relation to changes to the Articles, corporate structure, governance and organization of the Company;

(viii) any decision relating to the increase or decrease of the capital of the Company except with regard to a capital increase or decrease that either (i) is in compliance with the then current business plan of the Company, or (ii) relates to a Voluntary Emergency Contribution (in which cases the relevant resolution will be resolved upon pursuant to Article 18.6);

(ix) any decision in relation to the entering into Shareholders Loans except where (i) it is in compliance with the then current business plan of the Company (in which case the relevant resolution will be resolved upon pursuant to Article 18.6); (ii) it relates to a Voluntary Emergency Contribution (in which case the relevant resolution will be resolved upon pursuant to Article 18.6);

(x) the approval of expenditures other than those included in the business plan the Company in excess of Euro 50,000;

(xi) the issue of any debentures or securities or the granting of any option or right to subscribe for any participation in the capital of the Company or to convert any instrument into such participations debenture or securities;

(xii) the granting of security on any asset owned by the Company, any of its Affiliates and any Real Estate Funds if not contemplated by the then current business plan (while if such granting is contemplated any related resolution will be approved pursuant to Article 18.6);

(xiii) the amendment of the accounting policies previously adopted by the Company;

(xiv) the disposal of any asset of the Company having a value in excess of Euro 10,000 other than on terms and conditions contemplated in the relevant business plan;

(xv) any decision to file settle, compromise or abandon any claim action or other litigation before any authority or competent jurisdiction (including ordinary and administrative courts and arbitrators) if the value of such litigation is above 10% of the net asset value of the Company, otherwise the matter will be resolved upon pursuant to Article 18.6;

(xvi) the approval of any contract, arrangement or other transaction between the Company and any of its Shareholders (including any Affiliates thereto);

(xvii) the entry into, amendment or termination or withdrawal from any of the services agreements entered into by any Real Estate Fund except in the event of a breach of the relevant services agreement by the other party thereto, in which case the matter will be resolved upon pursuant to Article 18.6;

(xviii) the approval of any delegation of powers to any manager, or voting instructions to any Affiliate and the advisory committees of any Real Estate Funds, in relation to any of the Major Decisions referred to in points from (v) to (xvii) above, with reference to such Affiliate or Real Estate Fund.

18.8 Written resolutions of the board of managers shall not be permitted.

18.9 If a manager cannot physically attend the meeting(s) in Luxembourg and that manager exercises significant decision-making capability, such manager must sign a proxy appointing any other manager who has similar standing and decision-making capacity who can attend the board meeting in Luxembourg in person.

18.10 Teleconferencing is only permitted for non-European based managers.

18.11 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

18.12 The board of managers shall be chaired by a chairman, appointed by the members of the board of managers in conformity with the Co-Investment and Joint-Venture Agreement.

19. Representation

Unless otherwise resolved by the board of managers from time to time in respect to specific matters, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one of whom must be a B manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 17.2.

20. Liability of the Managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

V. General Meetings of shareholders

21. Powers and voting rights

21.1 Each single Shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders.

21.2 Each Share shall carry one vote.

21.3 Each Shareholder may appoint any Person as its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent it at any and all general meetings of Shareholders.

22. Form - Quorums - Majorities

22.1 The general meeting of Shareholders shall resolve with the following quorum, unless stricter or higher voting thresholds are required by Law:

(a) without prejudice to point (ii) below, all resolutions of the general meetings concerning Ordinary Matters shall be approved, in first, second or any further call, with the attendance and favorable vote of more than fifty percent (50%) of the Share Capital of the Company;

(b) notwithstanding point (i) above, all resolutions of the general meetings concerning the following matters (each a Shareholders-level Major Decision) shall be submitted to the exclusive competence of the general meeting of sharehold-

er and shall be approved, in first, second or any further call, with the attendance and favorable vote of at least eighty percent (80%) of the Share Capital of the Company:

(i) any resolution on the winding-up of the Company or on the filing of an application for bankruptcy or pre-bankruptcy proceedings in relation to the Company;

(ii) the approval of the statutory accounts of the Company;

(iii) any decision in relation to changes to the Articles, corporate structure, governance and organization of the Company;

(iv) any decision relating to the increase or decrease of the capital of the Company except with regard to a capital increase or decrease that either (i) is in compliance with the then current business plan of the Company, or (ii) relates to a Voluntary Emergency Contribution (in which cases the relevant resolution will be resolved upon pursuant to Article 22.1(a));

(v) the issue of any debentures or securities or the granting of any option or right to subscribe for any participation in the capital of the Company or to convert any instrument into such participations debenture or securities;

(vi) the approval of any transactions that modify significantly the corporate purpose of the Company.

22.2 If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

VI. Annual Accounts - Allocation of profits

23. Accounting Year

23.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

23.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and Shareholders towards the Company, in accordance with Luxembourg company law.

23.3 Each Shareholder shall have the right to: (i) visit and inspect any of the premises and assets of the Company, (ii) examine the corporate books, records, agreements, accounting books, financial documentation, management documents and files regarding the Company and/or its business activities and to make, at its own expenses, copies or abstracts therefrom and (iii) obtain from the Company and from its external auditors any information or data regarding the Company and/or its business activities and its accounting documentation. Each Shareholder shall also have the right to question and consult with the managers and the principal officers, if any, and with the external auditors of the Company and to perform audit reviews of the Company, all upon reasonable notice and at such reasonable times as each such Shareholder may request and which are compatible with any mandatory rule of applicable Law. The costs pertaining to the exercise of these rights by a Shareholder shall be borne by the Shareholder concerned.

23.4 When a board of statutory auditors is designated by the Shareholders, the following provisions shall apply:

(i) the board of statutory auditors shall be composed of three (3) members, of which two (2) members shall be elected from a list for appointment presented by the Class A Shareholders and one (1) member, who shall act as chairman of the board of statutory auditors, shall be elected from a list for appointment presented by the Class B Shareholders;

(ii) each Class of Shareholders shall present a list of candidates for the appointment of the auditors. If no Class A Shareholder and no Class B Shareholder present a list of candidates, the auditors shall be elected with the majority provided for by the Law.

(iii) in case of termination from the office of any of the statutory auditors appointed in accordance with point (i) above, the successor of a statutory auditor ceased from office shall be elected from a list for appointment presented by the same Shareholders which presented the list from which the former statutory auditor was elected; and

(iv) the statutory auditors shall be compensated in accordance with the standard practice in Luxembourg. The amount of such compensation shall be resolved by the shareholders' meetings which resolved on their appointment.

24. Allocation of Profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other costs represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Capital.

25. Distributions

Any Distributions shall be made to the Shareholders (each time when a Distribution is made being a Distribution Date) in the following manner and order of priority with respect to each Investment, separately considered, in accordance with Luxembourg law:

(i) firstly, Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the amount of any outstanding Voluntary Emergency Contributions made by the Shareholders until such Voluntary Emergency Contributions are repaid in full (the First Amount);

(ii) secondly, the remaining Distributions shall be made to the Shareholders, in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions up to and until all Committed Contributions made by such Shareholders in respect of one or more Investments are repaid in full (the Second Amount);

(iii) thirdly, as and when Distribution of the First Amount and the Second Amount has occurred, Preferred Distributions shall be made in accordance with Article 26 with priority as to any other Distributions to be made pursuant to point (iv) below (the Third Amount);

(iv) fourthly, as and when Preferred Distributions have occurred in accordance with Article 26 below, any further remaining Distributions (if any) shall be made to the Shareholders, in accordance and in proportion to their respective Share Proportions.

26. Preferred Distributions

26.1 Class B Shares shall - as an aggregate - be privileged in the Distributions (the Preferred Distribution(s)) made with respect to each Investment, on the basis of the following rules:

C. as per Distributions referred to Investments in Asset Portfolios only:

(a) after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of sixteen percent (16%) and prior to such time as the Class A Shareholders achieve an IRR of twenty percent (20%) in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per ten percent (10%) to the Class B Shareholders and as per ninety percent (90%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions;

(b) at and after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of twenty (20%) and prior to such time as the Class A Shareholders achieve an IRR of twenty-five percent (25%) in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per fifteen percent (15%) to the Class B Shareholders and as per eighty-five percent (85%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions;

(c) at and after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of twenty-five percent (25%) or more in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per twenty percent (20%) to the Class B Shareholders and as per eighty percent (80%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions;

D. as per Distributions referred to Investments in Development Opportunities only:

(d) after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of twenty-two percent (22,5%) and prior to such time as the Class A Shareholders achieve an IRR of twenty-seven percent (27,5%) in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per ten percent (10%) to the Class B Shareholders and as per ninety percent (90%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions;

(e) at and after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of twenty-seven (27,5%) and prior to such time as the Class A Shareholders achieve an IRR of thirty percent (30%) in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per fifteen percent (15%) to the Class B Shareholders and as per eighty-five percent (85%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions;

(f) at and after the time the Class A Shareholders have achieved an IRR of thirty percent (30%) or more in respect of the concerned Investment, any remaining Distributions shall be allocated as per twenty percent (20%) to the Class B Shareholders and as per eighty percent (80%) to the Shareholders in accordance with, and in proportion to, their respective Share Proportions.

C. as per Distributions referred to Investments both in Asset Portfolios and Development Opportunities, such Distributions shall be made according to the allocation of the assets in the relevant portfolio between built assets and assets with development rights as resulting from the business plan of the Company.

26.2 If the Shareholders disagree on the calculation of the IRR, such calculation shall be referred to the Third Party Expert appointed pursuant to Article 10.4 B.(v) above. Once the IRR is so calculated, a prompt written notice shall be sent by the Third Party Expert to all Shareholders. The determination of the Third Party Expert shall: (a) be notified to the Shareholders within and no later than twenty (20) Business Days from the date of its appointment, and (b) be final and binding upon the Shareholders.

26.3 For the purpose of this Article 26, IRR shall mean the annual discount rate which, with respect to each Investment, and as of the date of the first the Class A Shareholders Funding with respect to that Investment, when applied to the Class A Shareholders Fundings and the Class A Shareholders Distributions in respect of such Investment, would make (x) equal to (y), where (x) equals the present value of the Class A Shareholders Distributions with respect to that Investment, and (y) equals the present value of the Class A Shareholders Fundings attributable to that Investment.

VII. Dissolution - Liquidation

27. Dissolution and Liquidation of the Company

27.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

VIII. Dispute Resolution

28. Arbitration

28.1 Any disputes arising out of or in connection with the Articles, including their validity, enforceability, interpretation or execution (each a Dispute), to the extent permitted by applicable law, shall be referred for final settlement, under Rules of Arbitration of the Chamber of National and International Arbitration of Milan applicable to multi-parties proceedings, by a panel composed of three (3) arbitrators appointed in accordance with said Rules.

28.2 The seat of the arbitration shall be Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The language of the arbitration shall be English.

28.3 Nothing in these Articles shall prevent the Company and/or any Shareholder at any time from seeking any interim or interlocutory relief by any court having jurisdiction.

28.4 All Disputes which, due to their particular nature, may not be subject to arbitration shall be submitted by the Company and/or any Shareholder to the exclusive jurisdiction of the courts of the Grand-Duchy of Luxembourg and the exclusive competence of the Tribunal of Luxembourg.

28.5 For the purpose of this Article 28, each Shareholder and any of its Affiliates owning Shares in the Company shall be deemed to be as one and the same Shareholder and shall have the right to appoint one and the same arbitrator.

VIII. Definitions

29. Definitions

«Affiliate» means, with respect to any specified Person, (i) a Subsidiary of that Person, (ii) another Person of which that Person is, directly or indirectly, a Subsidiary, and (iii) a Person that is a direct or indirect Subsidiary of another Person of which that Person is also a direct or indirect Subsidiary, provided, however, that the Company and any Real Estate Funds of which the Company owns any units, shall not be considered as Affiliates of any Shareholder.

«Aggregate Transfer Price» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(ii).

«Articles» means these articles of association, approved by the general meeting of Shareholders on [20 June 2006].

«Asset Portfolios» means portfolios composed by fully built hotel and resort real estate assets.

«Authority» means any public authority, including local and/or governmental and/or European authorities and/or agencies, courts or arbitrators.

«Board-level Major Decision» has the meaning set forth in Article 18.7.

«Business Day» means a day on which banks generally are open in Milan, Luxembourg and London for the transaction of normal banking business.

«Buy-Sell Offer» has the meaning set forth in Article 10.1.

«Change of Control» means: (A) with respect to each Shareholder which is not listed on any US or EU regulated stock exchange market, at any time, the occurrence of any of the following circumstances or events: (i) any merger, demerger, consolidation, reorganization, or other business combination (however carried out) involving such Shareholder (other than a transaction whereby the Person or Persons having Control over such Shareholder immediately prior to the transaction retain such Control following the transaction); (ii) the Transfer of all or substantially all of the assets of such Shareholder to a Person different from the Person having Control over it at the time of adoption of these Articles; (iii) the Transfer (other than to one or more then current Affiliates of such Shareholder) of title or beneficial ownership of equity securities (including securities convertible into equity securities) possessing more than fifty percent (50%) of the total combined voting power of the outstanding equity securities of such Shareholder; or (iv) the agreement or approval of any other transaction, or series of transactions, upon which any Person (other than one or more then current Affiliates of such Shareholder) obtains direct or indirect (through an intermediate Person or otherwise) Control over such Shareholder; and (B) with respect to each Shareholder which is listed on any US or EU regulated stock exchange market, at any time, the occurrence of all of the following circumstances or events: (i) the fact that the shares of such Shareholder are no longer listed in any US or EU regulated stock exchange market; and (ii) the fact that any Person (other than one or more Persons that currently have Control over such Shareholder or that are Controlled by the same Persons that currently have Control over such Shareholder) obtains direct or indirect (through an intermediate Person or otherwise) Control over such Shareholder.

«Capital» has the meaning set forth in Article 6.1.

«Class A Shares» has the meaning set forth in Article 7.1.

«Class B Shares» has the meaning set forth in Article 7.1.

«Class A Shareholder» means a holder of Class A Share(s). «Class A Shareholders» is to be construed accordingly.

«Class B Shareholder» means a holder of Class B Share(s). «Class B Shareholders» is to be construed accordingly.

«Class A Shareholders Fundings» shall mean all Equity Contributions or Shareholders Loans made by any Class A Shareholders to the Company, or any of its Subsidiaries, in relation to a certain Investment, determined for the purpose of computing the IRR in respect of such Investment, in compliance with Article 26.

«Class A Shareholders Distributions» shall mean the amount of Distributed Cash distributed each year to Class A Shareholders on account of an Investment calculated before deducting any tax of any kind payable in respect of such distributions, determined for the purpose of computing the IRR in respect of such Investment, in compliance with Article 26.

«Committed Contributions» has the meaning set forth in Article 8.1.

«Company» has the meaning set forth in Article 1.

«Conflicted Person» means, in respect of each Shareholder, any Person or any Affiliate of any Person: (i) who, directly or indirectly, competes with such Shareholder by providing services similar to the Core Business or to any other businesses carried out, directly or indirectly, by such Shareholder; or (ii) with or against whom such Shareholder or any of its Affiliates have had a material claim, arbitrated or otherwise litigated, provided that a reasonable and fairly evidence of such circumstance shall be provided by such Shareholder to the other Shareholders; or (iii) who does not have a suitable reputation meaning by such expression a reputation such that could damage such Shareholder if it were to be associated with it, provided that such reputational item shall be fairly and reasonably evidenced by such Shareholder to the other Shareholders.

«Contributing Shareholder» has the meaning set forth in Article 8.5.

«Contribution» means any money contributed by one or both Shareholders, as the case may be, to the Company in the form of Equity Contributions and/or Shareholders Loans, provided that, unless otherwise agreed upon by the Shareholders, the ratio between Shareholders Loans and Equity Contributions shall be equal to 80%-20%.

«Control» means the possession by any Person, directly or indirectly, of: (i) more than 50% of the voting rights of another Person; or (ii) the right to appoint the majority of the managers of such other Person; and «to Control» is construed accordingly.

«Core Business» means any and all equity investments in the field of the acquisition, renovation, expansion and/or development of luxury, mid-market, and limited service hotel properties, resorts, either as individual assets or portfolios of assets, pursued for the purpose of capital appreciation within the Italian territory, it being understood that (I) such equity investments shall be deemed as carried out within the Italian territory when at least 80% of the total non-land gross square meters and the development rights of the hotel and resort assets comprised in the relevant portfolios is located in Italy, and (II) the Core Business shall also include mixed portfolios comprising also of further assets in addition to hotel and resort assets as long as the total non-land gross square meters and the development rights dedicated to hotel and resorts assets account for not less than 60% of the total non-land gross square meters and development rights of the relevant portfolio.

«Deadlock» has the meaning set forth in Article 10.2.

«Deadlock Final Term» has the meaning set forth in Article 10.3(b).

«Deadlock Transfer Notice» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(i).

«Deadlock Transfer Reply» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(vi).

«Designees» has the meaning set forth in Article 10.3(a).

«Development Opportunities» means portfolios composed only by land with hotel and resort development rights attached thereto.

«Dispute» has the meaning set forth in Article 28.1.

«Distributed Cash» shall mean, with respect to each Investment, any Distributions in cash, excluding Preferred Distributions, made to Shareholders by the Company on account of such Investment.

«Distributions» means all distributions and/or payments made from the Company to one or more Shareholders, as the case may be, inter alia, in the form of dividends and repayment of capital in respect of Equity Contributions and interest and repayment of principal in respect of Shareholders Loans.

«Distribution Date» has the meaning set forth in Article 25.

«Drag-along Interests» has the meaning set forth in Article 14(i).

«Drag-along Notice» has the meaning set forth in Article 14.(i).

«Drag-along Right» has the meaning set forth in Article 14.

«Encumbrance» means any mortgage, charge (whether fixed or floating), pledge, lien, option, assignment, easement, usufructus, security interest or other encumbrance of any kind affecting the Shares.

«Equity Contribution» means, with respect to any Shareholder, any Contribution in the form of Equity made by such Shareholder to the Company in the form of Equity.

«Equity» means capital, contributions on account of capital, contributions of any kind made to the Company without a right of restitution.

«Extraordinary Contributions» has the meaning set forth in Article 8.5.

«First Amount» has the meaning set forth in Article 25(i).

«Investments» has the meaning set forth in Article 3.1.

«IRR» has the meaning set forth in Article 26.3.

«Law» has the meaning set forth in Article 1.

«Lock-up Period» has the meaning set forth in Article 9.4.

«Necessary Expenses» means the amounts necessary to allow the Company or any Real Estate Fund of which the Company owns any unit, to meet its obligations in relation to Investments made, including the amounts necessary to pay any expenses incurred in respect of debt services on (including the expenses for curing any defaults thereunder), real estate taxes and assessments, emergency repairs or other immediately necessary expenditures, utility charges, repairs, additions or modifications needed to comply with applicable Law or insurance requirements, insurance premiums for insurance policies, any immediately enforceable orders, judgments, or other proceedings, as well as all costs and expenses related thereto, real estate services fees and loan servicing fees, regardless of whether such Necessary Expenses have been inserted in the business plan approved by the Company and/or in the Investment-level Business Plan of the relevant Real Estate Fund, or whether such Necessary Expenses exceed the amounts provided for in such business plan or Investment-level Business Plan.

«Non-breaching Shareholder» has the meaning set forth in Article 12(v).

«Non-contributing Shareholder» has the meaning set forth in Article 8.5.

«Non-transferring Shareholder» has the meaning set forth in Article 11.1(ii).

«Notice of Breach» has the meaning set forth in Article 12(v).

«Offer Price» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(iv).

«Offeree» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(i).

«Offerees Interests» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(i)(x).

«Offerees Interests Price» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(iv).

«Offeror» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(i).

«Offeror Interests» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(i)(y).

«Offeror Interests Price» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(iv).

«Ordinary Matter» means any and all matters which do not fall within the Board-level Major Decisions and/or the Shareholders-level Major Decisions.

«Permitted Transfer» has the meaning set forth in Article 11.1.

«Person» means any natural person, partnership, investment fund, association, corporation, limited liability company, trust, joint venture company, joint stock or any other entity or organization, including a public agency or government.

«Preferred Distributions» has the meaning set forth in Article 26.1.

«Proposed Transfer Price» has the meaning set forth in Article 12(i).

«Real Estate Fund» means any real estate investment fund, the units of which the Company may decide at any time to subscribe or acquire, directly or through any of its Affiliates, for the purpose of carrying out the Investments, provided that each such real estate investment fund shall be managed by any AFFILIATE OF PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. qualified to act as fund manager under applicable Law, and shall be established in Italy as a collective investment scheme specialized in real estate and owning and/or investing in real estate assets or real estate portfolios falling within the Core Business.

«Right of First Refusal» has the meaning set forth in Article 12(ii).

«Right of First Refusal Notice» has the meaning set forth in Article 12(ii).

«Second Amount» has the meaning set forth in Article 25(ii).

«Share Proportions» means the respective proportions in which the Capital of the Company is owned from time to time by all its Shareholders.

«Shares» means, in respect of the Company, all of the classes of shareholdings at any time issued by the Company (including the Preference Shares), representing, in the aggregate, the whole corporate capital of the Company, and the financial instruments or other equity interests of any type or class/category issued, or to be issued by the Company at any time, as well as any option, subscription, preemption or purchase right to subscribe for or otherwise acquire Shares of any class/category in the corporate capital, financial instruments or other equity interests in the Company;

«Shareholders» means the holders, from time to time, of any Shares in the Capital of the Company (and «Shareholder» shall be construed accordingly).

«Shareholders-level Major Decision» has the meaning set forth in Article 22.1(b).

«Shareholder in Breach» has the meaning set forth in Article 12(v).

«Shareholders Loans» means a payment with an obligation to make repayment, whatever form the same may take, with or without interest, made at any time by the Shareholders or any of their Affiliates to the Company.

«Subsidiary» means any Person which directly or indirectly is Controlled by another Person.

«Tag-along Interests» has the meaning set forth in Article 13(i).

«Tag-along Notice» has the meaning set forth in Article 13(i).

«Tag-along Right» has the meaning set forth in Article 13.

«Third Amount» has the meaning set forth in Article 25(iii).

«Third Party Expert» has the meaning set forth in Article 10.4 B.(v).

«Transfer» means any sale, contribution, assignment, usufructus, or other form of total or partial disposal (including by way of merger or de-merger), in any condition and for whatever title, in exchange for a consideration, whether monetary or non monetary, singularly or in pool with other assets, as well as any gratuitous transfer and/or donation, of Shares or Shareholders Loans in the Company, and «to Transfer» is construed accordingly.

«Transferee» has the meaning set forth in Article 11.1(ii).

«Transfer Notice» has the meaning set forth in Article 12(i).

«Transferor» has the meaning set forth in Article 11.1(i).

«Transfer Period» has the meaning set forth in Article 12(ii).

«Transferred Interests» has the meaning set forth in Article 12.

«Voluntary Emergency Contributions» has the meaning set forth in Article 8.3.

IX. General Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth Resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as A managers of the Company until the holding of the general meeting of shareholders which shall resolve on the 2008 annual accounts of the Company:

1) Mr. Kendall Young, manager, born in California (USA) on November 9, 1960, with professional address at 4 World Financial Centre, North Tower, NY 10080 New York, USA;

2) Mr. Alessandro Di Cresce, manager, with professional address at Viale Sarca, 222, 20126 Milano, Italy;

3) Mr. Guy Harles, manager, born in Luxembourg on May 5, 1955, with professional address at 14, rue Erasme, L-1463 Luxembourg,

The meeting further resolves to appoint the following persons as B managers of the Company until the holding of the general meeting of shareholders which shall resolve on the 2008 annual accounts of the Company:

1) Mr. Massimo Grossi, manager, born in Firenze (Italy) on January 12, 1972, with professional address at Via Gaetano Negri, fl.10, Milan, 1-20120 (MI), Italy;

2) Mr. Francesco Moglia, manager, born in Rome (Italy) on May 27, 1968, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3) Mr. Laurent Forget, manager, born in Amiens (France) on June 22, 1972, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 48,500.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 8-10 rue Mathias Hardt, Luxembourg L-1717 (Luxembourg), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380,

représentée par M^e Marieke Kernet, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Et

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, une société par actions de droit italien dont le siège social est sis Via Gaetano Negri 10, Milan, I-20120 (MI), Italie,

représentée par Me Marieke Kernet, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., sont les uniques associés de ALNITAK, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. détient trois cent vingt-cinq (325) parts sociales et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. détient cent soixante-quinze (175) parts sociales.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de la Société de parts sociales ordinaires en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B comme suit:

- trois cent vingt-cinq (325) parts sociales (ordinaires) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par Merrill Lynch Luxembourg Holdings S. à r.l. sont converties en Parts Sociales de Classe A; et

- cent soixante-quinze (175) parts sociales (ordinaires) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. sont converties en Parts Sociales de Classe B.

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent quarante mille euros (EUR 4.440.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cent soixante-quinze (175) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.452.500,-), représenté par cent quinze mille sept cent soixante-cinq (115,765) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-deux mille trois cent trente-cinq (62,335) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de cent quinze mille quatre cent quarante (115.440) nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-deux mille cent soixante (62,160) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Souscription et paiement de cent quinze mille quatre cent quarante (115.440) nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. pour un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 2.886.000,-); et

Souscription et paiement de soixante-deux mille cent soixante (62.160) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. pour un montant total d'un million cinq cent cinquante-quatre mille euros (EUR 1.554.000,-).

4. Refonte des statuts de la Société; et

5. Nomination des gérants A et gérants B, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés qui devra se prononcer sur les comptes annuels de la Société pour 2008.

En foi de quoi, les parties comparantes, agissant par leur représentant, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir l'actuel capital social de la Société de parts sociales ordinaires en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B comme suit:

- trois cent vingt-cinq (325) parts sociales (ordinaires) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. sont converties en trois cent vingt-cinq (325) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

- cent soixante-quinze (175) parts sociales (ordinaires) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. sont converties en cent soixante-quinze (175) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles Parts Sociales de Classe A et les nouvelles Parts Sociales de Classe B auront les droits et caractéristiques définis dans les Statuts tels que refondu suivant la troisième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent quarante mille euros (EUR 4.440.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cent soixante-quinze (175) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.452.500,-), représenté par cent quinze mille sept cent soixante-cinq (115.765) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-deux mille trois cent trente-cinq (62.335) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de cent quinze mille quatre cent quarante (115.440) nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-deux mille cent soixante (62.160) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et paiement

Les nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- cent quinze mille quatre cent quarante (115.440) nouvelles Parts Sociales de Classe A chacune sont souscrites par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. pour un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 2.886.000,-); et

- soixante-deux mille cent soixante (62.160) nouvelles Parts Sociales de Classe B sont souscrites par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. pour un montant total d'un million cinq cent cinquante-quatre mille euros (EUR 1.554.000,-).

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de telle façon que le montant de quatre millions quatre cent quarante mille euros (EUR 4.440.000,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite de refondre les statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de discordance entre le texte anglais et la version française, le texte anglais prévaut. Les nouveaux statuts reflètent l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

Les nouveaux statuts de la Société (les Statuts) seront rédigés comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée - Registre des associés domicile et notifications

1. Nom

Il existe entre les associés de la société (tel que défini ci-après) et ceux qui deviendront associés de la société une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALNITAK, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera soumise au droit luxembourgeois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi qu'aux présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, dont l'objet est, directement ou indirectement, l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte de propriétés immobilières dans le secteur de l'hôtellerie et le tourisme où qu'elles puissent se situer au travers d'un ou de plusieurs Fonds Immobiliers ou de véhicules d'investissement et, l'activité principale de la Société est l'investissement direct ou indirect dans des actifs immobiliers ou dans des portefeuilles immobiliers entrant dans l'Activité Principale et les actifs accessoires à celles-

ci (collectivement, les Investissements) au travers d'un ou de plusieurs Fonds Immobiliers ou de véhicules d'investissement.

3.2 La Société pourra procéder à toute transaction (i) en connexion directe ou indirecte avec l'objet de la Société ou qui peut être utile à la réalisation de son objet et (ii) en relation directe ou indirecte avec l'acquisition de participations dans toute entreprise ou société sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses Filiales, Sociétés Affiliées et à toute Personne. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et entreprises et/ou obligations ou entreprises de toute autre société, et, généralement pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra procéder à Luxembourg et/ou à l'étranger à toute transaction et effectuer tout investissement qu'elle considère nécessaire or utile pour poursuivre ou développer son objet, permis aux sociétés luxembourgeoises d'après la Loi.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

5. Registre des Associés, Domicile et Notifications

5.1 Un Registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et peut être examiné par chaque Associé qui en fait la demande.

5.2 Les domiciles des Associés, en ce qui concerne leurs relations avec la Société et entre eux, sont ceux indiqués dans le registre des Associés.

5.3 Toutes notifications, demandes, requêtes ou autres communications qu'il est ou sera requis de donner, signifier ou envoyer à un Associé conformément aux Statuts seront écrites et seront personnellement délivrées ou envoyées par courrier recommandé ou certifié (avis de réception requis), port prépayé, ou transmises par télégramme ou télécopie, ou par porteur, au domicile indiqué dans l'Article 5.1 ci-dessus.

II. Capital social - Parts sociales - Contributions

6. Capital Social

6.1 Le capital social de la Société (le Capital) est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-deux mille euros (EUR 4.452.500,-), représentés par cent quinze mille sept cent soixante-cinq (115,765) Parts Sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et soixante-deux mille trois cent trente-cinq (62,335) Parts Sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), toutes souscrites et intégralement libérées.

6.2 Le Capital Social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

7. Parts Sociales

7.1 Le Capital Social est représenté par deux classes différentes de Parts Sociales, chacune émise de la manière suivante:

* les parts sociales PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A de classe B, ayant les droits et caractéristiques décrits à l'Article 7.4 ci-dessous (les Parts Sociales de Classe B);

* les parts sociales MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. de classe A, ayant les droits et caractéristiques décrits à l'Article 7.5 ci-dessous (les Parts Sociales de Classe A).

7.2 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes, sous réserve des Articles 25 et 26 des présents Statuts.

7.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont nominatives et indivisibles, un seul propriétaire étant admis par Part. Une co-propriété conjointe des Parts Sociales n'est pas autorisée.

7.4 En sus des droits accordés par la Loi aux parts sociales ordinaires et sous réserve de l'Article 7.6 ci-dessous, les Parts Sociales de Classe B contiennent les droits et caractéristiques suivants:

- (i) le Droit de Premier Refus décrit à l'Article 12;
- (ii) le Droit de Suite décrit à l'Article 13;
- (iii) le Droit de Sortie Forcée décrit à l'Article 14;
- (iv) l'obligation de blocage décrit à l'Article 9.4;
- (v) le droit de soumettre une liste de candidats à la nomination du conseil de gérance, de laquelle (trois) gérants seront élus conformément à l'Article 16.1;
- (vi) le droit aux distributions préférentielles décrit aux Articles 25 et des présents statuts.

7.5 En sus des droits accordés par la Loi aux parts sociales ordinaires et sous réserve de l'Article 7.6 ci-dessous, les Parts Sociales de Classe A contiennent les droits et caractéristiques suivants:

- (i) le Droit de Premier Refus décrit à l'Article 12;
- (ii) le Droit de Suite décrit à l'Article 13;
- (iii) le Droit de Sortie Forcée décrit à l'Article 14;

- (iv) l'obligation de blocage décrit à l'Article 9.4;
- (v) le droit de soumettre une liste de candidats à la nomination du conseil de gérance, de laquelle (trois) gérants seront élus conformément à l'Article 16.1;

7.6 Lors de toute Cession de Parts Sociales de Classe B conformément à l'Article 8.5 ci-dessous, les Parts Sociales de Classe B Cédées seront converties en Parts Sociales de Classe A. A ces fins, le conseil de gérance convoquera une assemblée générale extraordinaire des Associés qui adoptera cette conversion en modifiant les statuts en ce sens.

8. Contributions à la Société

8.1 Sur demande écrite et instructions du conseil de gérance, chaque Associé accepte et s'engage à faire des Contributions à la Société dans les montants indiqués dans son business plan, tel qu'approuvé annuellement et mis à jour périodiquement par le conseil de gérance conformément à l'Article 18.7 ci-dessous (collectivement, les Engagements de Contributions).

8.2 Les Associés acceptent et s'engagent à ce que les Engagements de Contributions: (a) soient effectués par tous les Associés au pro rata de leurs Proportions de Parts Sociales, (b) seront dus et payables dans les (10) Jours Ouvrables de la demande par le conseil de gérance de la Société (sauf si une échéance différente est déterminée par le conseil de gérance et reflétée dans la demande de tirage concernée), et à ce que (c) les Associés votent l'augmentation de capital pour le montant correspondant à l'assemblée générale qui sera convoquée à ces fins par le conseil de gérance.

8.3 Au cas où une Contribution est nécessaire pour payer les Dépenses Nécessaires encourues par la Société, alors le conseil de gérance de la Société, devra s'efforcer par tous moyens raisonnables d'obtenir que les fonds du montant nécessaire pour payer les Dépenses Nécessaires:

(i) premièrement, soient empruntés de Personnes tierces sur une base de non-recours; ou, si cette solution s'avérait non appropriée, faisable ou pratique,

(ii) deuxièmement, soient obtenus par le désinvestissement d'un ou plusieurs Investissements dans la mesure où ces désinvestissements créent un flux de capital positif; ou, si cette solution alternative s'avérait non appropriée, faisable ou pratique,

(iii) troisièmement, soient demandés par écrit à chaque Associé qui pourra, à sa seule discrétion, faire des Contributions supplémentaires sous la forme d'avances d'Associé (collectivement, les Contributions Volontaires d'Urgence) à la Société jusqu'au montant nécessaire pour payer les Dépenses Nécessaires, pourvu que dans un tel cas le conseil de gérance de la Société continuera d'utiliser tous moyens raisonnables pour couvrir les Dépenses Nécessaires résiduelles par le désinvestissement des Investissements de la Société.

8.4 Chaque Associé a le droit de faire une Contribution Volontaire d'Urgence, à sa seule discrétion, sous la forme de, soit (a) des Contributions en Capital à une prix de souscription calculé sur la base de la valeur de l'actif net de la Société diminué de sept virgule cinq pour cent (7,5%), ou (b) des Prêts d'Associés rémunéré à un taux d'intérêt annuel égal au plus bas de quinze pour cent (15%) et du taux maximum autorisé pour des prêts comparables par la Loi applicable, ou (c) toute combinaison possible d'instruments cités sous les (a) et (b) ci-dessus. Toute Contribution Volontaire d'Urgence sera prioritaire par rapport à toutes les autres Contributions faites par les Associés. Si plus d'un Associé décide de faire une Contribution Volontaire d'Urgence, cette Contribution Volontaire d'Urgence sera faite par ces Associés au pro rata des Proportions de leurs Parts Sociales respectives.

8.5 Si un Associé (l'Associé Non-contributeur) échoue à faire un Engagement de Contribution dans les délais, l'autre ou les autres Associé(s) (le/les Associé(s) Contributeur(s)), en sus de tous les droits accordés par la Loi applicable, aura le droit (mais ne sera pas obligé) de faire, en sus de la sienne/des leurs, également la Contribution due par l'Associé Non-contributeur (la Contribution Extraordinaire). Si un ou plusieurs Associés Contributeurs décide de faire une Contribution Extraordinaire, (A) cette Contribution Extraordinaire sera effectuée par le(s) Associé(s) Contributeur(s) au pro rata de leurs Proportions de Parts Sociales respectives et (B) l'Associé Non-contributeur sera obligé de Céder aux Associé(s) Contributeur(s) (au pro rata de leur Proportions de Parts Sociales respectives) - endéans et au plus tard dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle la Contribution Extraordinaire est faite - libre de toutes Charges, en contrepartie d'un prix symbolique de 10 (dix) euros (cette contrepartie s'interprétant comme une pénalité), sur (i) un nombre de parts sociales détenu par l'Associé Non-contributeur dans le Capital Social de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 9.5, et (ii) un montant de créance d'après des Prêts d'Associés accordé à l'Associé Non-contributeur à la Société, égal au nombre de Parts Sociales et du montant de créance auquel l'Associé Non-contributeur aurait eu droit s'il avait fait son Engagement de Contribution.

8.6 A l'approbation de toute augmentation de Capital social, les Parts Sociales seront émises:

- (i) en tant que Parts Sociales de Classe A aux Associés détenant des Parts Sociales de Classe A, et
- (ii) en tant que Parts Sociales de Classe B aux Associés détenant des Parts Sociales de Classe B.

Toute émission de telles Parts Sociales sera faite aux Associés au pro rata des Proportions de leurs Parts Sociales respectives, pourvu que, un ou plusieurs Associés décide de faire des Contributions Volontaires d'Urgence conformément à l'Article 8.3 ci-dessus, augmentation de Capital Social sera réservée pour la souscription de et l'émission des Parts Sociales pertinentes sera faite seulement aux Associé(s) faisant ces Contributions Volontaires d'Urgence.

Toute augmentation de Capital Social devra être décidée conformément aux exigences du droit des sociétés luxembourgeois et sera réputée dûment et valablement effectuée pour le nombre de Parts Sociales réellement souscrit et versé par les Associés.

8.7 De plus, les Associés peuvent faire des contributions volontaires additionnelles aux fonds propres de la Société sans qu'il ne soit émis de nouvelles parts sociales. Dans ce cas, le montant de ces contributions volontaires additionnelles sera crédité au compte prime d'émission de la société ou à un compte de réserve spécial.

III. Règles applicables à la cession de parts sociales

9. Cession de Parts Sociales et Restrictions de cession

9.1 Si cela est applicable, la cession de Parts Sociales ne peut être valablement complétée qu'après avoir obtenu l'autorisation antitrust pertinente de toute Autorité nationale ou de l'Union Européenne compétente.

9.2 Aucune disposition partielle de Parts Sociales n'est autorisée (autre qu'en cas de Cessions Permisses comme prévu à l'Article 11 ci-dessous) pour une durée égale au plus court de (i) la durée du Contrat de Co-Investissement et de Joint-Venture, et (ii) trente (30) ans.

9.3 Les Cessions de Parts Sociales prévoyant une contrepartie non-monnaire ne sont pas autorisées (autre qu'en cas de Cessions Permisses telle que prévu à l'Article 11 ci-dessous).

9.4 (a) Sauf expressément permis par l'Article 11, pour une période de 3 ans de la présente date (la Période de Blocage), aucun Associé ne devra:

- (i) Céder une de ses Parts Sociales quelconque de la Société; ou
- (ii) Créer ou permettre qu'il existe des Charges sur une quelconque de ses Parts Sociales; ou
- (iii) la cession du titre économique de l'une quelconque de ses Parts Sociales.

(b) Aucun Associé ne peut Céder l'une quelconque de ses Parts Sociales à une Personne en Conflit avec tout autre Associé pour une durée égale au plus court de (i) la durée du Contrat de Co-Investissement et de Joint-Venture, et (ii) trente (30) ans.

9.5 Toute Cession de Parts Sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après la notification à, ou l'acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil. Toute Cession de Parts Sociales sera soumise au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du Capital Social, conformément à le premier paragraphe de l'article 189 de la Loi.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

9.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

10. Deadlocks et Procédure d'Achat-Vente

10.1 Dans l'éventualité d'un Deadlock sur certaines Décisions Majeures du Conseil de Gérance ou Décisions Majeures des Associés (tel que détaillé ci-dessous) chaque Associé a le droit de faire une offre d'achat ou de vente de toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales qu'il détient ou que le(s) autre(s) Associé(s) dans la Société (l'Offre d'Achat-Vente), de telle manière qu'un Associé puisse continuer à maintenir sa participation dans la Société sans que le/les autre(s) Associé(s) ne reste(nt) Associé(s) et sans qu'il soit nécessaire de procéder au désinvestissement à des tiers de tous les Investissements faits par la Société.

10.2 Un Deadlock sera réputé exister si l'un des événements suivants survient:

(i) le quorum de présence requis par l'Article 18.7 pour qu'un conseil de gérance de la Société soit valablement tenu n'a pas été atteint à au moins 2 (deux) réunions consécutives dûment convoquées du conseil de gérance appelé à prendre une Décision Majeure du Conseil de Gérance, suite au manquement d'un ou de plusieurs gérants à participer à ces réunions; ou

(ii) aucune résolution n'a été adoptée lors d'au moins 2 (deux) réunions consécutives dûment convoquées du conseil de gérance en relation avec une Décision Majeure du Conseil de Gérance, suite à l'échec des gérants d'atteindre le quorum de vote requis par l'Article 18.7 en ce qui concerne cette résolution; ou

(iii) le quorum de présence requis par l'Article 22.1(b) pour qu'une assemblée générale des Associés soit valablement tenu n'a pas été atteint à au moins 2 (deux) assemblées générales consécutives dûment convoquées pour se prononcer sur une Décision Majeure des Associés, suite au manquement d'un ou de plusieurs Associés à participer à ces réunions; ou

(iv) aucune résolution n'a été adoptée lors d'au moins 2 (deux) assemblées générales consécutives dûment convoquées en relation avec une Décision Majeure des Associés, suite à l'échec des gérants d'atteindre le quorum de vote requis par l'Article 22.1(b) en ce qui concerne cette résolution.

10.3 Si un Deadlock survient:

(a) chaque Associé pourra adresser une notification par écrit à l'autre Associé endéans 15 Jours Ouvrables de la survenance du Deadlock, demandant à ce que le Deadlock soit soumis pour résolution par accord écrit au président et/ou président-directeur général des Associés ou à un comité composé d'un représentant auquel il a dûment été donné pouvoir désigné par l'Associé à cet effet (les Représentants Désignés);

(b) les Associés devront user de leurs meilleurs efforts pour faire que la Société (y compris ses gérants): (i) co-opère avec les Représentants Désignés de bonne foi, (ii) fournisse aux Représentants Désignés toute l'information qu'ils puissent demander, et (iii) assister aux réunions avec les Représentants Désignés dans le but de faciliter l'atteinte par ces Représentants Désignés d'une solution mutuellement satisfaisante au Deadlock endéans et au plus tard 15 Jours Ouvrables après la date de leur désignation tel qu'en (a) ci-dessus (le Terme Final du Deadlock); et

(c) si une solution mutuellement satisfaisante est atteinte sur la Décision Majeure du Conseil de Gérance ou la Décision Majeure des Associés, les Associés concernés voteront à l'assemblée des Associés de la Société qui se prononcera sur cette Décision Majeure du Conseil de Gérance ou Décision Majeure des Associés en accord avec l'accord écrit trouvé par les Représentants Désignés.

10.4 Pour le cas où le Deadlock n'a pas été résolu endéans l'expiration du Terme Final du Deadlock conformément à la procédure décrit à l'Article 10.3 ci-dessus, alors les dispositions suivantes s'appliquent:

A. Si le Deadlock concerne toute Décision Majeure du Conseil de Gérance décrite à l'Article 18.7, points (v) à (xviii) ou toute Décision Majeure des Associés décrite à l'Article 22.1(b), points (iii) à (vi), le sujet qui a causé ce Deadlock sera réputé non- approuvé;

B. Si le Deadlock concerne toute Décision Majeure du Conseil de Gérance décrite à l'Article 18.7, points (i) à (iv), ou toute Décision Majeure des Associés décrite à l'Article 22.1(b), points (i) et (ii),

(i) endéans [10] Jours Ouvrables de l'expiration du Terme Final du Deadlock, chaque Associé (l'Offrant) peut communiquer conformément à le point (iii) ci-dessous aux autres Associés (les Destinataires de l'Offre) une notification écrite (la Notification de Cession de Deadlock) contenant une offre irrévocable et contraignante pour à la fois (conformément aux choix des Destinataires de l'Offre conformément au point (vi) ci-dessous):

(x) acquérir les Parts Sociales détenues dans la Société par chaque Destinataire de l'Offre et/ou l'un de ses Affiliés, ainsi que les sommes à recevoir découlant des Prêts d'Associés mis à la disposition de la Société par chaque Destinataire de l'Offre et/ou l'un de ses Affiliés (collectivement, les Intérêts Destinataires de l'Offre); et

(y) de Céder les Parts Sociales détenues dans la Société par cet Offrant et/ou l'un de ses Affiliés, ainsi que les sommes à recevoir existantes découlant des Prêts d'Associés mis à la disposition de la Société par cet Offrant et/ou l'un de ses Affiliés (collectivement, les Intérêts de l'Offrant),

étant entendu qu'aucun Associé n'a le droit d'exercer son droit d'offre excepté si l'Offre d'Achat-Vente concernée est faite pour toutes (et au moins toutes) les Parts Sociales détenue par celui-ci ou les autres Associés, le cas échéant, dans la Société, et les sommes à recevoir existantes découlant de tous (et au moins tous) les Prêts d'Associés mis à la disposition par celui-ci ou par les autres Associés, respectivement, à la Société;

(ii) la Notification de Cession de Deadlock devra spécifier le prix offert avec l'Offrant pour un intérêt de 100% des actifs détenus avec la Société, y compris les Investissements concernés (le Prix de Cession Cumulé);

(iii) la Notification de Cession de Deadlock sera valablement donnée si elle est simultanément envoyée par fax aux autres Associés et à Me. Piergaetano Marchetti, Notaire à Milan (le Notaire). Dans le cas où deux ou plus de deux Associés envoient une Notification de Cession de Deadlock, la Notification de Cession de Deadlock qui sera reçue en premier par le Notaire prévaudra;

(iv) basé sur le Prix de Cession Cumulé, endéans les dix (10) Jours Ouvrables de la dernière réception par les Destinataires de l'Offre de la Notification de Cession de Deadlock, les Associés se réuniront pour déterminer le montant que les Destinataires de l'Offre recevraient (le Prix des Intérêts des Destinataires de l'Offre) et le montant que l'Offrant recevraient (le Prix des Intérêts de l'Offrant) si (a) tous les actifs détenus par la Société étaient vendu pour le Prix de Cession Cumulé, (b) tous les dettes de la Société étaient payés en totalité (y compris les montants dus en relation avec les Prêts d'Associés faits à la Société), et (c) les produits restants étaient distribués aux Associés, suivant l'Article 26 ci-dessous (il peut également être fait référence au Prix des Intérêts des Destinataires de l'Offre et au Prix des Intérêts de l'Offrant comme les Prix d'Offre);

(v) si les Associés ne parviennent pas à un accord sur la détermination du Prix d'Offre endéans le délai mentionné au point (iv) ci-dessus, chaque Associé aura le droit de demander que le Prix d'Offre soit déterminé, d'après les critères ci-dessus, par une partie tierce indépendante (l'Expert Tiers), nommé de manière conjointe par les Associés parmi les sociétés d'audit de statut international. Si les Associés échoue à trouver un tel accord endéans trois (3) Jours Ouvrables du terme décrit au point (iv) ci-dessus, L' Expert Tiers sera nommé par le Président de l'Assirevi («Associazione Nazionale Revisori Contabili»), sur demande de l'Associé le plus diligent. Lorsque ce Prix d'Offre est ainsi déterminé, une notification écrite prompte sera envoyée par l'Expert Tiers à tous les Associés. La détermination de l' Expert Tiers sera: (a) notifiée aux Associés endéans et au plus tard vingt (20) Jours Ouvrables de la date de sa nomination, et (b) sera final et contraignant pour les Associés;

(vi) endéans les quinze (15) Jours Ouvrables de la détermination finale mutuelle du Prix d'Offre par les Associés conformément au point (iv), ou calculé par l'Expert Tiers conformément au point (v) et notifié aux Associés, les Destinataires de l'Offre auront le droit, qui devra être exercé par la délivrance d'une notification écrite irrévocable et contraignante simultanément à l'Offrant et au Notaire (la Réponse de Cession de Deadlock), de choisir soit:

(a) de Céder à l'Offrant les Intérêts des Destinataires de l'Offre pour une contrepartie, payable en numéraire, égale au Prix des Intérêts des Destinataires de l'Offre; ou

(b) acquérir de l'Offrant les Intérêts de l'Offrant pour une contrepartie, payable en numéraire, égale au Prix des Intérêts de l'Offrant,

pourvu que:

(x) l'absence par l'un ou plusieurs Destinataires de l'Offre de délivrer une Réponse de Cession de Deadlock à l'Offrant endéans la période mentionnée ci-dessus de 10 Jour Ouvrables sera réputée être le choix de ce Destinataire de l'Offre(s) de Céder les Intérêts des Destinataires de l'Offre conformément au point (a) ci-dessus;

(y) dans l'éventualité où seulement un Destinataire de l'Offre envoie une Réponse de Cession de Deadlock choisissant d'acquérir les Intérêts de l'Offrant, ce Destinataire de l'Offre devra également acquérir tous (et au moins tous) les Intérêts des Destinataires de l'Offre des autres Destinataires de l'Offre qui ont choisi de Céder leurs Intérêts des Destinataires de l'Offre;

(z) dans l'éventualité où plus d'un Destinataires de l'Offre envoient une Réponse de Cession de Deadlock choisissent d'acquérir les Intérêts de l'Offrant, la Réponse de Cession de Deadlock qui a été reçue la première par le Notaire prévaudra et le paragraphe (y) ci-dessus s'appliquera également;

(vii) les Intérêts de l'Offrant ou les Intérêts des Destinataires de l'Offre (le cas échéant) seront Cédés avec toute garantie de titre, libre de toute Charge, droit de compensation, ou toute sûreté quelle qu'elle soit, qu'elle ait été créée ou découlant de la Loi applicable, et ensemble avec tous les droits, intérêts échus ou sûreté y attachés à la date de la Notification de Cession de Deadlock (autre que le droit de recevoir des Distributions qui auraient été payés avant cette date) ou à tout moment postérieur. L'Associé acquéreur (étant l'Offrant ou le Destinataire de l'Offre, le cas échéant) devra procurer la libération des Associés cédants (y compris tous leurs Affiliés) de toute sûreté consentie en faveur de la Société.

10.5 (a) L'accomplissement de la Cession des Intérêts des Destinataires de l'Offre ou les Intérêts de l'Offrant, le cas échéant, sera:

(i) faite conformément à la procédure et les modalités décrites à l' Article 10.4 B. ci-dessus,

(ii) aura lieu au plus tard (5) Jours Ouvrables après le plus tardif de: (a) la date à laquelle le dernier des Destinataires de l'Offre a délivré sa Réponse de Cession de Deadlock conformément à l'Article 10.4 B.(vi), ou (b) l'expiration de la période de quinze (15) Jours Ouvrables mentionnée à l'Article 10.4 B.(vi)(x) sans qu'aucun des Destinataires de l'Offre n'ait délivré de Réponse de Cession de Deadlock, ou (c) la date à laquelle toute autorisation antitrust ou autre autorisation ou agrément des autorités applicable est obtenu de toute Autorité compétente, pourvu que les Associés usent de leurs meilleurs efforts pour obtenir cette autorisation le plus rapidement possible.

(b) La vente des Intérêts des Destinataires de l'Offre ou des Intérêts de l'Offrant, le cas échéant, sera faite simultanément. Tous droits d'enregistrement ou autres taxes imposée à la Cession sera payable par l'Associé acquéreur, et tous les autres coûts associés avec la Cession seront partagés également entre les Associés;

10.6 Si l'Associé échoue à réaliser l'acquisition des Intérêts des Destinataires de l'Offre ou les Intérêts de l'Offrant, le cas échéant, endéans la période décrite à l' Article 10.5(a), le / les Associé(s) cédant(s) aura/auront le droit, en sus de tous droits et réparations autrement disponibles de par la Loi, d'opter pour l'acquisition, au pro rata de leur Proportions de Parts Sociales, de tous les Intérêts de l'Offrant ou des Intérêts des Destinataires de l'Offre, le cas échéant, pour le Prix d'Offre applicable, diminué de dix pour cent (10%).

10.7 Si un Associé est en défaut de son obligation respectivement de Céder les Intérêts des Destinataires de l'Offre ou les Intérêts de l'Offrant, le cas échéant, ou de payer le Prix d'Offre concerné, alors tout autre Associé pourra délivrer une notification à l'Associé défaillant, mentionnant le défaut concerné et demandant à ce que des mesures appropriées soient prises endéans trente (30) Jours Ouvrables de la date de réception de la notification ci-dessus. S'il n'est pas remédié au défaut endéans le délai ci-dessus, l'Associé en défaut n'aura aucun droit de faire de future Offre d'Achat-Vente, sans préjudice de tous autres droits des Associés non-défaillant selon les Lois applicables. Aucune Offre d'Achat-Vente ne peut être faite jusqu'à la fin de toutes les périodes et l'expiration de tous les délais pour opter et remplir ses obligations selon toute Offre d'Achat-Vente précédente conformément aux Articles 10.4 B. et 10.5 ci-dessus.

10.8 Aux fins des Articles 10.4, 10.5, 10.6 et 10.7, chaque Associé et tout Affilié de celui-ci détenant des Parts Sociales dans la Société sera réputé un seul et même Associé et une Notification de Cession de Deadlock ou Réponse de Cession de Deadlock (le cas échéant) délivrée par un Associé sera réputée avoir été délivrée également par tout Affilié de celui-ci détenant des Parts Sociales dans la Société.

11. Cessions Permisses

11.1 Nonobstant l'Article 9.4 et sous réserve de l'Article 9.5 ci-dessus, durant la Période de Blocage, chaque Associé aura le droit de Céder le titre, ou le bénéfice économique de toutes Parts Sociales dans la Société, dans les circonstances suivantes (chacune, une Cession Permise):

(i) Toute Cession par un Associé (le Cédant) de tout ou partie de ses Parts Sociales à un de ses Affiliés;

(ii) Toute Cession par un Cédant de tout ou partie de ses Parts Sociales à une Personne autre qu'un Affilié (le Cessionnaire), qui aura précédemment été approuvé par écrit par les Associés (les Associés Non-cédants),

pourvu que, comme condition de toute Cession conformément à le point (i) ci-dessus, le contrat de Cession concerné stipulera que les Parts Sociales ainsi Cédées seront automatiquement re-Cédées au Cédant, si le Cessionnaire cesse d'être un de ses Affiliés.

11.2 Les Cessions Permisses ne sont pas soumises au Droit de Premier Refus, ni au Droit de Suite et Droit de Sortie Forcée décrits aux Articles 12, 13 et 14 respectivement.

11.3 A l'expiration de la Période de Blocage, tout Associé peut Céder ses Parts Sociales sous réserve des dispositions des Articles 12, 13 et 14 ci-dessous.

12. Droit de Premier Refus

Sans préjudice des dispositions des Articles 9.4 et 11 ci-dessus, et sous réserve de l'Article 9.5 ci-dessus, dans l'éventualité où le Cédant souhaite Céder ses Parts Sociales dans la Société à un Cessionnaire, les dispositions suivantes s'appliquent: (a) l'objet de la Cession sera toutes (et au moins toutes) les Parts Sociales détenues par ce Cédant (directement et/ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés) dans le capital social de la Société, ensemble avec toutes sommes à recevoir découlant de tous (et au moins tous) les Prêts d'Associés mis à la disposition de la Société par ce Cédant, y compris tout intérêt échu mais non payé y relatif (collectivement, les Intérêts Cédés), et (b) les Associés Non-cédants auront un Droit de Premier Refus sur les Intérêts Transférés conformément à les modalités ici décrites ci-dessous:

(i) le Cédant communiquera aux Associés Non-cédants une notification écrite de son intention de Céder les Intérêts Cédés (la Notification de Cession), indiquant les modalités concernées de cette Cession proposée, inclus le prix d'acquisition des Intérêts Cédés, pourvu que ce prix d'acquisition soit payé en numéraire (le Prix de Cession Proposé). La Notification de Cession constituera une offre contraignante et irrévocable de Céder les Intérêts Cédés aux Associés Non-cédants conformément à les dispositions de cet Article 12;

(ii) pour une période de vingt (20) Jours Ouvrables après réception de la Notification de Cession (la Période de Cession), chacun des Associés Non-cédants aura le droit d'acquérir les Intérêts Cédés aux mêmes conditions et modalités contenus dans la Notification de Cession (le Droit de Premier Refus) en communiquant une notification écrite au Cédant décrivant son choix contraignant et irrévocable d'acquérir les Intérêts Cédés à ces conditions et modalités (la Notification de Droit de Premier Refus);

(iii) au cas où un ou plusieurs Associés Non-cédants ont exercés leur Droit de Premier Refus, le Cédant sera obligé de Céder les Intérêts Cédés aux Associés Non-cédants conformément à la Notification de Cession, libre de toute Charge. Cette Cession devra survenir à une date raisonnablement acceptable pour les Associés Non-cédants et le Cédant au plus tard à intervenir entre: (x) dix (10) Jours Ouvrables de la date de réception par le Cédant de la dernière Noti-

fication de Droit de Premier Refus, et (y) cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle autorisation antitrust ou autre autorisation ou agrément applicable est obtenu de l'Autorité compétente;

(iv) si plus d'un Associé Non-cédant exercent leur Droit de Premier Refus, les Intérêts Cédés seront répartis au prorata entre ces Associés Non-cédants sur la base de leur Proportions de Parts Sociales et chacun des Associés Non-cédants exerçant le Droit de Premier Refus aura l'obligation d'acquérir également les Intérêts Cédés sur lesquels les autres Associés Non-cédants n'ont pas exercé leur Droit de Premier Refus proportionnel;

(v) si l'un ou plus d'un Associé Non-cédant ou le Cédant est en défaut de son obligation respectivement de payer le Prix de Cession Proposé ou de Céder les Intérêts Cédés endéans le délai mentionné au point (iii) ci-dessus (l(es) Associé(s) en Défaut), les Associé(s) qui ne sont pas en défaut (l(es) Associé(s) Non-Défaillant(s)) peuvent communiquer une notification (la Notification de Défaut) aux Associé(s) en Défaut, décrivant le défaut concerné et demandant à ce que des mesures appropriées pour y remédier soient prises endéans vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de la Notification de Défaut;

(vi) sans préjudice de tous autres droits des Associé(s) Non-Défaillant(s) selon la Loi applicable, (X) si l'Associé Non-Défaillant est le Cédant et que l(es) Associé(s) en Défaut ne remédie(nt) pas à ce défaut endéans le délai décrit au point (v) ci-dessus, l'Associé Non-Défaillant aura le droit de Céder à tout moment ses Intérêts Cédés à un Cessionnaire qui n'est pas une Personne de Conflit du/des Associé(s) en Défaut, aux modalités et conditions déterminé par l'Associé Non-Défaillant à sa seule discrétion sans la nécessité de se conformer à la procédure décrit dans cet Article 12, mais dans tous les cas au plus tard douze (12) mois à partir de l'expiration de la Période de Cession; (Y) si l(es) Associé(s) Non-Défaillant est(sont) l(es) Associé(s) Non-cédant(s) et que l'Associé en Défaut ne remédie pas à ce défaut endéans le délai décrit au point (v) ci-dessus, l'Associé en Défaut n'aura aucun droit de Céder ses Intérêts Cédés au Cessionnaire jusqu'à douze (12) mois après l'expiration de la Période de Cession;

(vii) à l'expiration de la Période de Cession sans que l'Associé Non-cédant n'ait exercé le Droit de Premier Refus, le Cédant shall be entitled, sous réserve de Articles 13 et 14 ci-dessous, Céder les Intérêts Cédés à un Cessionnaire à un prix qui sera au moins le Prix de Cession Proposé et aux mêmes modalités et conditions que celles contenues dans la Notification de Cession; pourvu, cependant, que si la Cession des Intérêts Cédés au Cessionnaire à ces modalités et conditions n'est pas complété endéans cent quatre-vingt (180) jours après l'expiration de la Période de Cession, alors les Associés Non-cédants auront à nouveau le Droit de Premier Refus et le Droit de Suite sur les Intérêts Cédés et les dispositions de cet Article 12 et des Articles 13 et 14 s'appliqueront;

(viii) en toutes circonstances, le Droit de Premier Refus des Associés Non-cédants sera réputé dûment et valablement exercé seulement si, et dans la mesure où, il est exercé sur tous (et au moins tous) les Intérêts Cédés.

13. Droit de Suite

Sans préjudice des dispositions des Articles 9.4 et 11 ci-dessus et de l'Article 14 ci-dessous, et sous réserve de l'Article 9.5 ci-dessus, si le Cédant délivre aux Associés Non-cédants une Notification de Cession pour la Cession des Intérêts Cédés et sous réserve qu'aucun des Associés Non-cédants n'aient exercé le Droit de Premier Refus conformément à l'Article 12 ci-dessus, alors chacun des Associés Non-cédants aura le droit de faire suivre ses Parts Sociales avec les Intérêts Cédés (le Droit de Suite) conformément à la procédure suivante:

(ix) endéans vingt (20) Jours Ouvrables après la date à laquelle le Cédant délivre une Notification de Cession aux Associés Non-cédants conformément à l'Article 12(i), chacun des Associés Non-cédants (comme alternative au Droit de Premier Refus) aura le droit, mais non l'obligation, de Céder au Cessionnaire (et/ou à toute autre Personne indiquée par écrit au Cédant), en délivrant une notification écrite au Cédant (la Notification de Droit de Suite), et si une telle Notification de Droit de Suite est délivrée, le Cédant s'engage à ce que le Cessionnaire et/ou toute autre Personne tierce acquière, toutes (et au moins toutes) les Parts Sociales que cet Non-cédant Associé détient (directement et/ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés) dans le Capital Social de la Société, ensemble avec toutes sommes à recevoir existante découlant de tous (et au moins tous) les Prêts d'Associés mis à disposition par cet Associé Non-cédant (directement et/ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés) de la Société, y compris tous Intérêts échus mais non payés (collectivement, les Intérêts de Droit de Suite), aux mêmes modalités et conditions que celles offertes par le Cessionnaire conformément à l'Article 12(vii) (pourvu cependant que, sur les Intérêts de Droit de Suite, les Associés Non-cédants fournissent au Cessionnaire et/ou toute autre Personne indiquée par écrit par le Cédant comme acquéreur des Intérêts de Droit de Suite les mêmes garanties et représentations faites par le Cédant) et pour le prix d'acquisition en numéraire égal à celui offert par le Cessionnaire conformément à l'Article 12(vii), mais en toute occurrence au moins au Prix de Cession Proposé, appliqué au pro rata des Intérêts de Droit de Suite;

(x) selon les termes et sous réserve des conditions décrits ici, le vente et l'acquisition des Intérêts Cédés et les Intérêts de Droit de Suite conformément à cet Article 13 sera complété en tant que partie de d'une seule et même transaction à intervenir au plus tard: (x) dix (10) Jours Ouvrables après la date de la Notification de Droit de Suite, et (y) cinq (5) Jours Ouvrables après la date à laquelle toute autorisation antitrust ou autre autorisation ou agrément officiel est obtenu;

(xi) si la Cession des Intérêts Cédés et les Intérêts de Droit de Suite au Cessionnaire et/ou toute autre Personne indiquée par écrit par le Cédant (le cas échéant) n'est pas complétée conformément à la procédure indiquée ci-dessus à cause du refus du Cessionnaire et/ou du refus de l'autre Personne d'acquérir ou de payer pour les Intérêts de Droit de Suite, le Cédant s'engage, comme condition à la Cession des Intérêts Cédés au Cessionnaire, à acquérir, directement par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés, les Intérêts de Droit de Suite selon les mêmes modalités et conditions que ceux offerts par le Cessionnaire pour les Intérêts Cédés conformément à l'Article 12(i);

(xii) si la Cession des Intérêts Cédés et les Intérêts de Droit de Suite au Cessionnaire et/ou toute autre Personne indiquée par écrit par le Cédant (le cas échéant) n'est pas complétée conformément à la procédure indiquée ci-dessus à cause du défaut du Cédant à l'une quelconque de ses obligations et engagements d'après cet Article 13, alors le Cédant

n'aura aucun droit de Céder ses Intérêts Cédés au Cessionnaire jusqu'à douze (12) mois après l'expiration de la Période de Cession;

(xiii) si aucune Notification de Droit de Suite n'est délivrée par l'un des Associés Non-cédants endéans le délai décrit au point (i) ci-dessus, les dispositions de l'Article 12(vii) s'appliqueront.

14. Droit de Sortie Forcée

Sans préjudice des dispositions des Articles 9.4 et 11, et sous réserve de l'Article 9.5 ci-dessus, si le Cédant délivre aux Associés Non-cédants une Notification de Cession pour la Cession des Intérêts Cédés et sous réserve qu'aucun des Associés Non-cédants n'ait exercé le Droit de Premier Refus conformément à l'Article 12, alors le Cédant aura le droit de forcer la sortie des Parts Sociales détenues par les Associés Non-cédants avec les Intérêts Cédés (le Droit de Sortie Forcée) conformément à la procédure suivante:

(i) si, endéans vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle le Cédant a délivré la Notification de Cession conformément à l'Article 12(i), aucun des Associés Non-cédants n'a délivré de Notification de Droit de Premier Refus (et sans égard au fait que l'un des Associés Non-cédants n'ait délivré une Notification de Droit de Suite), le Cédant aura le droit, mais pas l'obligation, exerçable endéans les dix (10) Jours Ouvrables suivants, de requérir des Associés Non-cédants qu'ils Cèdent au Cédant et/ou au Cessionnaire (et/ou à toute autre Personne indiquée par écrit au Cédant), en délivrant une notification par écrit aux Associés Non-cédants (la Notification de Droit de Sortie Forcée), et, si une telle Notification de Droit de Sortie Forcée est délivrée, chacun des Associés Non-cédants s'engage à Céder, et le Cédant s'engage à acquérir et/ou à faire que le Cessionnaire et/ou toute autre Personne tierce acquière, toutes (et au moins toutes) les Parts Sociales détenues par cet Associé Non-cédant (directement et/ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés) dans le capital social de la Société, ensemble avec toutes les sommes à recevoir existantes découlant de tous (et au moins tous) les Prêts d'Associés mis à la disposition, par cet Associé Non-cédant (directement et/ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés), de la Société, y compris tous intérêts échus mais non encore payés (collectivement, les Intérêts de Droit de Sortie Forcée), selon les mêmes modalités et conditions que ceux offerts par le Cessionnaire conformément à l'Article 12(vii) (pourvu cependant que les Associés Non-cédants ne fassent aucune représentation et garanties au Cédant et/ou au Cessionnaire et/ou à toute autre Personne tierce indiquée par écrit par le Cédant comme acquéreur des Intérêts de Droit de Sortie Forcée, à l'exception des représentations et garanties concernant la propriété de, et l'absence de Charges sur, les Intérêts de Droit de Sortie Forcée) et pour un prix d'acquisition en numéraire à payer en fonds immédiatement disponibles égal à celui offert par le Cessionnaire conformément à l'Article 12(vii), mais en toute occurrence au moins à un prix égal au Prix de Cession Proposé, appliqué au pro-rata des Intérêts de Droit de Sortie Forcée;

(ii) selon les termes et sous réserve des conditions décrits ici, la vente et l'acquisition des Intérêts Cédés et des Intérêts de Droit de Sortie Forcée conformément à cet Article 14, sera complétée comme partie d'une seule et même transaction à survenir au plus tard entre: (x) dix (10) Jours Ouvrables après la date de la Notification de Droit de Sortie Forcée, et (y) cinq (5) Jours Ouvrables de la date à laquelle toute autorisation antitrust ou autre autorisation ou agrément applicable est obtenu d'une Autorité compétente;

(iii) si la Cession des Intérêts Cédés et les Intérêts de Droit de Sortie Forcée au Cédant et/ou au Cessionnaire et/ou toute autre Personne indiquée par écrit par le Cédant (le cas échéant) n'est pas complétée selon la procédure indiquée ci-dessus à cause du (x) refus du Cessionnaire et/ou de l'autre Personne d'acquérir ou de payer les Intérêts de Droit de Sortie Forcée, ou (y) d'un défaut par le Cédant à l'une quelconque de ses obligations selon d'après l'Article 14, alors le Cédant n'aura aucun droit de Céder ses Intérêts Cédés au Cessionnaire jusqu'à douze (12) mois après l'expiration de la Période de Cession;

(iv) si la Notification de Droit de Sortie Forcée n'est pas délivrée par le Cédant endéans le délai décrit au point (i) ci-dessus, le Droit de Sortie Forcée du Cédant tombera et les dispositions de l'Article 12(vii) s'appliqueront.

15. Changement de Contrôle

A la survenance d'un Changement de Contrôle de tout Associé, cet Associé devra délivrer une notification écrite aux autres Associés endéans les quinze (15) Jours Ouvrables de la survenance du Changement de Contrôle, fournissant aux autres Associés toute et toutes les informations relatives au Changement de Contrôle (en particulier, concernant la nouvelle Personne détenant alors le Contrôle sur cet Associé) après que ce Changement de Contrôle soit survenu. Endéans les vingt (20) Jours Ouvrables, les Associés se réuniront pour déterminer tout impact que ce Changement de Contrôle pourrait avoir sur la Société et/ou tout Fonds Immobilier dans lequel la Société détient à tout moment, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses Affiliés, une ou plusieurs parts, et, plus généralement, l'intérêt que chaque Associé pourra avoir en restant un Associé de la Société. Sauf s'il en est autrement décidé ensemble par les Associés par écrit endéans cette période de vingt (20) Jours Ouvrables, endéans les trente (30) Jours Ouvrables suivants chaque Associé aura le droit de notifier par écrit aux autres Associés une Offre d'Achat-Vente pour la Cession des Intérêts de l'Offrant ou l'acquisition des Intérêts des Destinataires de l'Offre. Les dispositions des Articles de 10.4 B. à 10.8 s'appliqueront, mutatis mutandis.

IV. Gestion - Représentation

16. Conseil de gérance

16.1 Le conseil de gérance est composé de 6 (six) membres dont 3 (trois) membres sont élus sur une liste de candidats présentés pour nomination par les Associés de Classe B et 3 (trois) membres seront élus sur une liste de candidats présentés pour nomination par les Associés de Classe A. Les gérants sont nommés et élus comme «gérant A» ou «gérant B» par une résolution de l'assemblée générale des Associés avec la présence et le vote favorable des Associés détenant quatre-vingt pour cent (80%) du Capital Social. Une telle résolution déterminera également les modalités des fonctions des gérants. Les gérants ne sont pas nécessairement Associés.

16.2 Chaque Classe d'Associés peut présenter une liste de candidats pour la nomination des gérants. Si aucun Associé de Classe A et aucun Associé de Classe B ne présente de liste de candidats, les gérants seront élu avec la majorité prévue par la Loi.

16.3 Les membres du conseil de gérance restera en fonctions pour une période de trois (3) exercices sociaux et pourront être réélus.

16.4 En cas de vacance au conseil de gérance, le conseil de gérance convoquera une assemblée générale extraordinaire des Associés pour remédier à cette vacance. Le successeur d'un gérant dont les fonctions ont cessé sera élu sur une liste de candidats pour la nomination présentée par la même Classe d'Associés qui a présenté la liste de candidats à la nomination sur laquelle l'ancien gérant avait été élu.

16.5 Les gérants n'auront droit à aucun émolument ou compensation quelconque pour leurs fonctions et renoncent expressément à tout droit de cette nature au moment de l'acceptation de leurs fonctions.

16.6 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans cause).

17. Pouvoirs du conseil de gérance

17.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour réaliser et approuver tous les actes et opérations cohérents avec l'objet de la Société.

17.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des matières déterminées à un ou plusieurs agents, qu'ils soient Associés ou non, par le conseil de gérance de la Société, excepté concernant les Décisions Majeures du Conseil de Gérance qui sont de la compétence exclusive du conseil de gérance.

18. Procédure

18.1 Toutes les réunions du conseil de gérance doivent être physiquement tenus à Luxembourg.

18.2 Un gérant résident luxembourgeois doit toujours présider la réunion.

18.3 Sauf si des circonstances exceptionnelles l'exige autrement, les conseils de gérance seront convoqués à tout moment raisonnable au siège principal de la Société, ou tout autre endroit de Luxembourg, et sur la base d'un planning annuellement agréé à l'avance de manière à permettre la présence de tous les membres du conseil de gérance.

18.4 Un conseil de tous les gérants sera tenu annuellement pour adopter les comptes de la Société pour soumission pour approbation aux Associés.

18.5 Le conseil ne peut valablement délibérer et agir que s'il comprend les gérants situés à Luxembourg.

18.6 Sans préjudice de l'Article 18.7, les résolutions concernant toute Affaire Courante seront prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue du conseil de gérance avec la présence d'au moins 4 (quatre) gérants et le vote favorable de la majorité absolue des gérants présents.

18.7 Nonobstant l'Article 18.6, les résolutions concernant l'une des décisions suivantes (chacune une Décision Majeure du Conseil de Gérance) seront prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue du conseil de gérance avec la présence et le vote favorable d'au moins quatre (4) gérants sur six (6):

(i) toute résolution approuvant, ou impliquant, des changements du business plan de la Société en relation avec, directement ou indirectement, un ou plusieurs Investissements existants si une telle décision détermine une variation de l'IRR par rapport au dernier business plan approuvé, qu'elle soit positive ou négative, de plus de 20%;

(ii) l'approbation des projets de comptes sociaux de la Société;

(iii) tous changements de la politique de dividendes de la Société;

(iv) l'approbation de toute délégation de pouvoirs à tout gérant, ou instructions de vote à tout Affilié et aux comités consultatif de tout Fonds Immobiliers, en relation avec toute Décision Majeure mentionnée aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus, en référence à cet Affilié ou Fonds Immobiliers;

(v) la nomination et révocation des auditeurs;

(vi) toute résolution approuvant, ou impliquant, des changements du business plan de la Société en relation avec l'approbation d'un nouvel Investissement ou de tout autre sujet non inclus dans les Décisions Majeures mentionnés aux points de (i) à (iv) ci-dessus;

(vii) toute décision relative à une modification des Statuts, de la structure sociale, gouvernance d'entreprise et organisation de la Société;

(viii) toute décision relative à une augmentation ou réduction du capital social de la Société sauf en ce qui concerne une augmentation ou réduction de capital social qui soit (i) sont conformément à le business plan alors actuel de la Société, ou soit (ii) est relative à une Contribution Volontaire d'Urgence (auxquels cas il sera statué sur la résolution concernée conformément à l'Article 18.6);

(ix) toute décision relative à la conclusion de Prêts d'Associés excepté si (i) il est conformité avec le business plan alors actuel de la Société (auquel cas il sera statué sur la résolution concernée conformément à l'Article 18.6); (ii) est relative à une Contribution Volontaire d'Urgence (auquel cas il sera statué sur la résolution concernée conformément à l'Article 18.6);

(x) l'approbation de dépenses autres que celles incluses dans le business plan de la Société dépassant Euro 50.000,-;

(xi) l'émission de toutes obligations ou titres ou l'allocation de toute option ou droit de souscription à toute participation dans le capital social de la Société ou la conversion de tout instrument en de telles participations d'obligations ou de titres;

(xii) l'allocation de sûretés sur tout actif détenu par la Société, un de ses Affiliés et tout Fonds Immobiliers s'ils ne sont pas envisagés par le business plan alors actuel (tandis que si cette allocation est envisagée toute résolution y relative sera approuvée conformément à l'Article 18.6);

(xiii) la modification des politiques comptables précédemment adoptées par la Société;

(xiv) la disposition de tout actif de la Société ayant une valeur excédant Euro 10.000,- autrement que suivant les modalités et conditions envisagés par le business plan concerné;

(xv) toute décision d'introduire, régler, compromettre ou abandonner toute action de réclamation ou autre action judiciaire devant toute autorité ou juridiction compétente (y compris cours ordinaires et administratives et arbitres) si la valeur de ces litiges est supérieure de 10% de l'actif net de la Société, dans le cas contraire il sera statué sur le sujet conformément à l'Article 18.6;

(xvi) l'approbation de tout contrat, arrangement ou autre transaction entre la Société et l'un de ses Associés (y compris tout Affilié);

(xvii) la conclusion, la modification, la résiliation ou le retrait de tout contrat de services conclu par tout Fonds Immobilier excepté dans l'éventualité d'un défaut du contrat de services concerné par l'autre partie à ce contrat auquel cas il sera statué sur la résolution concernée conformément à l'Article 18.6;

(xviii) l'approbation de toute délégation de pouvoirs à tout gérant, ou instructions de vote à tout Affilié et aux comités consultatif de tout Fonds Immobiliers, en relation avec toute Décision Majeure mentionnée aux points de (v) à (xvii) ci-dessus, en référence à cet Affilié ou Fonds Immobiliers.

18.8 Les résolutions écrites du conseil de gérance ne seront pas permises.

18.9 Si un gérant ne peut physiquement assister à la/aux réunion(s) à Luxembourg et que ce gérant exerce une capacité de décision significative, ce gérant soit signer une procuration nommant tout autre gérant qui a un standing et une capacité de décision significative qui pourra assister à la réunion du conseil de gérance à Luxembourg en personne.

18.10 La téléconférence est seulement permise concernant les gérants basés hors d'Europe.

18.11 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

18.12 Le conseil de gérance sera présidé par un président, nommé par les membres du conseil de gérance conformément à le contrat de Co-Investissement et de Joint-Venture.

19. Représentation

Sauf s'il en décidé autrement par le conseil de gérance de temps en temps en ce qui concerne des matières spécifiques, la Société sera tenue à l'égard des tiers en toutes matières par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, l'un d'entre eux devant être un gérant A et l'un d'entre eux devant être un gérant B, ou par la signature conjointe ou simple de toute personne à laquelle ces pouvoirs de signature auront été valablement délégués conformément à l'Article 17.2.

20. Responsabilité des Gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en relation avec tout engagement valablement fait par eux au nom de la Société, pourvu qu'un tel engagement soit conforme aux présents Statuts ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi.

V. Assemblées générales des associés

21. Pouvoirs et droits de votes

21.1 Chaque Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

21.2 A chaque Part Sociale correspond une voix.

21.3 Chaque Associé peut nommer toute Personne comme son mandataire par une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, telex, facsimilé ou e-mail, pour le représenter à toute et toutes assemblées générales des Associés.

22. Forme - Quorums - Majorités

22.1 L'assemblée générale des Associés prendra ses résolutions avec les quorums suivants, sauf si des exigences de majorité plus strictes ou plus hautes sont requis par la Loi:

(a) sans préjudice du point (ii) ci-dessous, toutes les résolutions de l'assemblée générale concernant les Affaires Ordinaires seront approuvés, en premier, second ou tout autre appel ultérieur, avec la présence et le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) du Capital Social de la Société;

(b) nonobstant le point (i) ci-dessus, toutes les résolutions de l'assemblée générale concernant les sujets suivants (chacune une Décision Majeure des Associés) seront soumises à la compétence exclusive de l'assemblée générale des Associés et sera approuvé, en premier, second or any further call, ou tout autre appel ultérieur, avec la présence et le vote favorable d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) du Capital Social de la Société:

(i) toute résolution concernant la liquidation de la Société ou un aveu de faillite ou procédures pré-faillitaires relatives à la Société;

(ii) l'approbation des comptes sociaux de la Société;

(iii) toute décision relative à une modification des Statuts, de la structure sociale, gouvernance d'entreprise et organisation de la Société;

(iv) toute décision relative à une augmentation ou réduction du capital social de la Société sauf en ce qui concerne une augmentation ou réduction de capital social qui soit (i) est conformément à le business plan alors actuel de la Société, ou soit (ii) est relative à une Contribution Volontaire d'Urgence (auxquels cas il sera statué sur la résolution concernée conformément à l'Article Article 22.1(a));

(v) l'émission de toute obligation ou titre ou l'allocation de toute option ou droit de souscription à toute participation dans le capital social de la Société ou la conversion de tout instrument en de telles participations d'obligations ou de titres;

(vi) l'approbation de toute transaction qui modifie de manière significative l'objet de la Société.

22.2 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq Associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

23. Exercice social

23.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

23.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance devra préparer le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du/des commissaire(s) aux comptes(s) (le cas échéant) et des Associés envers la Société, conformément à le droit des sociétés luxembourgeois.

23.3 Chaque Associé aura le droit de: (i) visiter et inspecter tous locaux et actifs de la Société, (ii) examiner les registres sociaux, les procès-verbaux, contrats, livres comptables, documentation, documents de gestion et dossiers concernant la Société et/ou ses affaires financières et de faire, à ses propres frais, des copies ou extraits de ces documents et (iii) d'obtenir de la Société et de ses auditeurs toute information ou donnée concernant la Société et/ou ses affaires et sa documentation comptable. Chaque Associé aura également le droit de questionner et rencontrer les gérants et les principaux cadres, le cas échéant, et les auditeurs de la Société et de faire des audits de la Société, tout ceci avec un préavis raisonnable et aux moments raisonnables que cet Associé peut demander et qui sont compatibles avec les règles impératives de la Loi applicable. Les coûts liés à l'exercice de ces droits sont à la charge de l'Associé concerné.

23.4 Lorsqu'un collège de commissaires aux comptes est désigné par les Associés, les dispositions suivantes sont applicables:

(i) Le collège des commissaires aux comptes est composé de 3 (trois) membres dont 2 (deux) membres sont élus sur une liste de candidats présentés pour nomination par les Associés de Classe A et un (1) membre, qui agira comme président du collège des commissaires aux comptes, sur une liste de candidats présentés pour nomination par les Associés de Classe B;

(ii) Chaque Classe d'Associés peut présenter une liste de candidats pour la nomination des commissaires aux comptes. Si aucun Associé de Classe A et aucun Associé de Classe B ne présente de liste de candidats, les commissaires aux comptes seront élu avec la majorité prévue par la Loi.

(iii) En cas de cessation des fonctions d'un des commissaires aux comptes nommé conformément à le point (i) ci-dessus, le successeur d'un commissaires aux comptes ayant cessé d'exercer ses fonctions sera élu sur une liste pour nomination présenté par les mêmes Associés qui avaient présenté la liste sur laquelle l'ancien commissaire aux comptes avait été élu; et

(iv) Les commissaires aux comptes seront indemnisés selon la pratique luxembourgeoise. Le montant de cette indemnité sera décidé par l'assemblée des associés qui a décidé de leur nomination.

24. Affectation des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25. Distributions

Toutes les Distributions seront faites aux Associés (chaque moment où une Distribution est faite est une Date de Distribution) de la manière et dans l'ordre de priorité suivants concernant chaque Investissement, considéré séparément, conformément à le droit luxembourgeois:

(i) premièrement, les Distributions seront faites aux Associés en proportion du montant de toute Contributions Volontaires d'Urgence existante faite par les Associés jusqu'à ce que ces Contributions Volontaires d'Urgence soient remboursées dans leur intégralité (le Premier Montant);

(ii) deuxièmement, les Distributions restantes seront faites aux Associés, conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives jusqu'à ce que tous les Engagements de Contributions faits par ces Associés en relation avec un ou plusieurs Investissements soient remboursés dans leur intégralité (le Deuxième Montant);

(iii) troisièmement, lorsque et à partir du moment où la Distribution du Premier Montant et du Deuxième Montant est survenue, les Distributions Préférentielles seront faites conformément à l'Article 26 avec priorité donnée sur toute autre Distribution à effectuer conformément au point (iv) ci-dessous (le Troisième Montant);

(iv) quatrièmement, lorsque et à partir du moment où les Distributions Préférentielles sont survenues conformément à l'Article 26 ci-dessous, toute Distribution restante additionnelle (le cas échéant) sera faite aux Associés, conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives.

26. Distributions Préférentielles

26.1 Les Parts Sociales de Classe B seront - de manière globale - privilégiées dans les Distributions (la/les Distribution(s) Préférentielle(s)) faites en ce qui concerne chaque Investissement, sur la base des règles suivantes:

A. en ce qui concerne les Distributions se référant aux Investissements dans les Portefeuilles d'Actifs uniquement:

(a) Après le moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de seize pour cent (16%) et avant que les Associés de Classe A n'aient atteint un IRR de vingt pour cent (20%) en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour dix pour cent (10%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt-dix pour cent (90%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives;

(b) Au moment où et à partir du moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de vingt pour cent (20%) et avant que les Associés de Classe A n'aient atteint un IRR de vingt-cinq pour cent (25%) en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour quinze pour cent (15%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt-cinq pour cent (85%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives;

(c) Au moment où et à partir du moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de vingt-cinq pour cent (25%) ou plus en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour vingt pour cent

(20%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt pour cent (80%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives;

B. en ce qui concerne les Distributions se référant aux Investissements en Opportunités de Développement uniquement:

(d) Après le moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de vingt-deux virgule cinq pour cent (22,5%) et avant que les Associés de Classe A n'aient atteint un IRR de vingt-sept virgule cinq pour cent (27,5%) en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour dix pour cent (10%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt-dix pour cent (90%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives;

(e) Au moment où et à partir du moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de vingt-sept virgule cinq pour cent (27,5%) et avant que les Associés de Classe A n'aient atteint un IRR de trente pour cent (30%) en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour quinze pour cent (15%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt-cinq pour cent (85%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives;

(f) Au moment où et à partir du moment où les Associés de Classe A ont atteint un IRR de trente pour cent (30%) ou plus en relation avec l'Investissement concerné, toute Distribution restante sera affectée pour vingt pour cent (20%) aux Associés de Classe B et pour quatre-vingt pour cent (80%) aux Associés conformément à, et en proportion avec, leurs Proportions de Parts Sociales respectives.

C. en ce qui concerne les Distributions se référant aux Investissements aussi bien en Portefeuilles d'Actifs et Opportunités de Développement, ces Distributions seront faites en fonction de l'affectation des actifs entre actifs construits et droits de développements tels qu'ils résultent du business plan de la Société.

26.2 Si les Associés sont en désaccord sur le calcul de l'IRR, ce calcul sera confié à l'Expert Tiers nommés conformément à l'Article 10.4 B.(v) ci-dessus. Lorsque l'IRR est ainsi calculé, une notification écrite prompte sera envoyée par l'Expert Tiers à tous les Associés. La détermination de l'Expert Tiers sera: (a) notifiée aux Associés endéans et au plus tard vingt (20) Jours Ouvrables après la date de leur nomination, et (b) sera finale et contraignante pour les Associés.

26.3 Aux fins de cet Article 26, l'IRR signifiera le taux de réduit annuel qui, en ce qui concerne chaque Investissement, et à partir de la date de la première Contribution des Associés de Classe A en ce qui concerne cet Investissement, tel qu'appliqué aux Financements des Associés de Classe A et les Distributions des Associés de Classe A en ce qui concerne cet Investissement, ferait que (x) égale (y), où (x) est égal à la valeur actuelle des Distributions des Associés de Classe A en ce qui concerne cet Investissement, et (y) est égal à la valeur actuelle des Financements des Associés de Classe A attribuable à cet Investissement.

VII. Dissolution - Liquidation

27. Dissolution et Liquidation de la Société

27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des Associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

27.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'Associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Résolution des conflits

28. Arbitrage

28.1 Tout conflit qui naîtra de ou en relation avec les Statuts, y compris leur validité, caractère exécutoire, interprétation ou exécution (chacun un Conflit), dans la mesure permise par la loi applicable, sera adressé pour règlement final, selon les Règles d'Arbitrage de la Chambre d'Arbitrage National et International de Milan applicable aux procédures multi-partites, par un panel composé de trois (3) arbitres nommé conformément à lesdites Règles.

28.2 Le siège de l'arbitrage sera Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

28.3 Rien dans ces Statuts n'empêchera la Société et/ou tout Associé à tout moment de rechercher tout recours temporaire ou interlocutoire par toute cour ayant juridiction.

28.4 Tous les Conflits qui, dus à leur nature particulière, ne peuvent être soumis à arbitrage sera soumis par la Société et/ou tout Associé à la juridiction exclusive des tribunaux luxembourgeois et à la compétence exclusive du Tribunal de Luxembourg.

28.5 Aux fins de cet Article 28, chaque Associé et tout Affilié de celui-ci qui détient des Parts Sociales dans la Société sera réputé être un seul et même Associé et aura le droit de nommer un seul et même arbitre.

VIII. Définitions

29. Définitions

«Activité Principale» signifie tout et tous investissement(s) dans le domaine de l'acquisition, la rénovation, l'expansion et/ou le développement de propriétés et complexes hôteliers, marché et de service limité, soit en tant qu'actifs individuels ou de portefeuilles d'actifs, effectués en vue de la valorisation du capital sur le territoire italien, étant entendu que (I) ces investissements en capital seront réputés être effectués sur le territoire italien lorsqu'au moins 80% du total des mètres de la surface totale en mètres carrés non-fonciers brut et des droits de développement des propriétés et complexes hôteliers compris dans les portefeuilles concernés est situé en Italie, et (II) l'Activité Principale inclura également des portefeuilles mixtes comprenant d'autres actifs en sus des propriétés et complexes hôteliers pour autant que le total de la surface totale en mètres carrés non-fonciers brut et des droits de développement dédiés aux propriétés et

complexes hôteliers ne compte pas pour moins de 60% du total des mètres carrés non-fonciers brut et des droits de développement du portefeuille concerné.

«Affaire Courante» signifie toute(s) affaires qui ne relèvent pas du domaine des Décisions Majeures du Conseil de Gérance et/ou des Décisions Majeures des Associés.

«Affilié» signifie, concernant toute Personne concernée, (i) une Filiale de cette Personne (ii) une autre Personne dont cette Personne est, directement ou indirectement, une Filiale, et (iii) une Personne qui est une Filiale directe ou indirecte d'une autre Personne dont cette Personne est également une Filiale directe ou indirecte, étant entendu, cependant, que la Société et tout Fonds Immobilier dont la Société détient des parts, ne seront pas considérés comme Affiliés d'aucun Associé.

«Apport en Capital» signifie, concernant tout Associé, toute Contribution sous la forme de Capital effectué par cet associé sous la forme de Capital.

«Associés» signifie les détenteurs, de temps à autres, de toutes Parts Sociales dans le capital social de la Société (et «Associé» est interprété de la même manière).

«Associé Contributeur» a le sens défini à l'Article 8.5.

«Associé de Classe A» signifie les détenteurs de Parts Sociales de Classe A. (et «Associés de Classe A» est interprété de la même manière)

«Associé de Classe B» signifie les détenteurs de Parts Sociales de Classe B. (et «Associés de Classe B» est interprété de la même manière)

«Associé en Défaut» a le sens défini à l'Article 12(v).

«Associé Non-Cédant» a le sens défini à l'Article 11.1(ii).

«Associé Non-contributeur» a le sens défini à l'Article 8.5.

«Associé Non-défaillant» a le sens défini à l'Article 12(v).

«Autorité» signifie toute autorité publique, agence, cour ou arbitre y compris locale et/ou gouvernementale et/ou européenne.

«Capital» signifie le capital, les apports sur comptes de capital, les contributions de toute nature faites à la Société sans droit de restitution.

«Capital Social» a le sens défini à l'Article 6.1.

«Cédant» a le sens défini à l'Article 11.1(i).

«Cession» signifie toute vente, contribution, transfert, usufruit, ou autre forme de disposition totale ou partielle (y compris par voie de fusion ou de scission), dans toute condition et pour tout titre, en échange d'une contrepartie, qu'elle soit monétaire ou non monétaire, singulièrement ou en groupement avec d'autres actifs, ainsi que tout cession gratuite et/ou donation, de Parts Sociales ou Prêts d'Associés dans la Société, et «Céder» est interprété de la même manière.

«Cessionnaire» a le sens défini à l'Article 11.1(ii).

«Cession Permise» a le sens défini à l'Article 11.1.

«Changement de Contrôle» signifie: (A) concernant chaque Associé non coté sur un marché financier réglementé des Etats-Unis ou de l'Union Européenne, à tout moment, la survenance de toute circonstance ou événement suivant: (i) toute fusion, scission, consolidation, réorganisation, ou toute autre combinaison d'affaire (quelque soit la manière dont elle est réalisée) impliquant cet Associé (autre qu'une transaction par laquelle la ou les Personne(s) détenant le Contrôle de cet Associé immédiatement avant la transaction garde ce Contrôle après la transaction); (ii) le Transfert de tous ou substantiellement tous les actifs de cet Associé à une Personne différente de la Personne détenant le Contrôle sur lui au moment de l'adoption de ces Statuts; (iii) le Transfert (autre qu'à un ou plusieurs Affiliés de cet Associé) du titre ou de l'usufruit de titres représentatifs de capital social (y compris les titres convertibles en titres représentant le capital social) possédant plus de cinquante pour cent (50%) du total combiné des droits de vote attachés aux titres représentatifs de capital social détenus par cet Associé; ou (iv) la conclusion d'accord concernant ou l'approbation de toute autre transaction, ou série de transactions, par laquelle toute Personne (autre qu'un ou plusieurs Affiliés de cet Associé) obtient le Contrôle direct or indirect (par le biais d'une Personne intermédiaire ou autrement) de cet Associé; et (B) concernant chaque Associé coté sur un marché financier réglementé des Etats-Unis ou de l'Union Européenne, à tout moment, la survenance de toutes les circonstances ou événements suivants: (i) le fait que les actions de cet Associé ne soient plus cotées sur un marché financier réglementé des Etats-Unis ou de l'Union Européenne; et (ii) le fait que toute Personne (autre qu'une ou plusieurs Personnes qui détient le Contrôle de cet Associé ou qui est/sont Contrôlée(s) par les (mêmes) Personnes détenant actuellement le Contrôle sur cet Associé) obtient le Contrôle direct or indirect (par le biais d'une Personne intermédiaire ou autrement) de cet Associé.

«Charge» signifie toute hypothèque, charge (qu'elle soit fixe ou flottante), gage, nantissement, option, cession, servitude, usufruit, sûretés ou autre charge de toute nature affectant les Parts Sociales.

«Conflits» a le sens défini à l'Article 28.1.

«Contrat de Co-Investissement et de Joint-Venture» signifie le contrat signé entre MERILL LYNCH et PIRELLI.

«Contribution» signifie toute somme d'argent contribué par l'un ou les deux Associés, le cas échéant, à la Société sous la forme d'Apports en Capital et/ou Prêts d'Associés, pourvu que, s'il n'en est convenu autrement par les Associés, le ratio entre les Prêts d'Associés et les Apports en Capital soit égal à 80%-20%.

«Financements des Associés de Classe A» signifie tout Apport en Capital ou Prêts d'Associés effectué par tout Associé de Classe A à la Société, ou toute Filiale de cet Associé de Classe A, en relation avec un certain Investissement, déterminé dans le but de calculer l'IRR se rapportant à cet Investissement, conformément à l'Article 26.

«Contributions Extraordinaires» a le sens défini à l'Article 8.5.

«Contributions Volontaires d'Urgence» a le sens défini à l'Article 8.3.

«Contrôle» signifie la détention par toute Personne, directement ou indirectement de: (i) plus de 50% des droits de vote d'une autre Personne; ou (ii) le droit de nommer la majorité des gérants de cette autre Personne; et «Contrôler» a la même signification.

«Date de Distribution» a le sens défini à l'Article 25.

«Deadlock» a le sens défini à l'Article 10.2.

«Décision Majeure des Associés» a le sens défini à l'Article 22.1(b).

«Décision Majeure du Conseil d'Administration» a le sens défini à l'Article 18.7.

«Dépenses Nécessaires» signifie le montant nécessaire pour permettre à la Société ou à tout Fonds Immobilier dont la Société détient toute part, pour respecter ses obligations en relation avec les Investissements effectués, y compris les montants nécessaires pour payer toute dépense encourue en relation avec le service des dettes (y inclus les dépenses pour remédier à tout défaut ci-dessous), taxes immobilières et établissement de l'impôt, réparations d'urgence ou autres dépenses immédiatement nécessaires, charges de fonctionnement, réparations, additions ou modifications nécessaire pour être conformément à la Loi applicable ou les exigences en matière d'assurance, primes d'assurance pour polices d'assurance, tout ordre, jugement ou autre mesures immédiatement exécutoires, ainsi que tous coûts et dépenses y relatifs, frais de services immobiliers et frais de service des prêts, que ces Dépenses Nécessaires aient été insérées au business plan approuvé par la Société et/ou dans le Business Plan d'Investissement du Fonds Immobilier concerné, ou que ces Dépenses Nécessaires excèdent les montants prévus dans ce business plan ou dans le Business Plan d'Investissement.

«Destinataire de l'Offre» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(i).

«Distributions» signifie toutes distributions et/ou paiements effectués par la Société à un ou plusieurs Associés, le cas échéant, inter alia, sous la forme de dividendes et remboursement de capital en relation avec les Apports en Capital et les intérêts et le remboursement du principal en relation avec les Prêts d'Associés.

«Distributions des Associés de Classe A» signifie le montant des distributions en numéraire distribuées chaque année aux Associés de Classe A en rapport avec un Investissement calculé avant déduction de tout impôt de quelque sorte qu'il soit, payable en relation avec ces distributions, déterminé dans le but de calculer l'IRR se rapportant à cet Investissement, conformément à l'Article 26.

«Distributions en numéraire» signifie, concernant chaque Investissement, toute Distribution en liquidités, à l'exclusion des Distributions Préférentielles, effectués aux Associés par la Société en relation avec cet Investissement.

«Distributions Préférentielles» a le sens défini à l'Article 26.1.

«Droit de Premier Refus» a le sens défini à l'Article 12(ii).

«Droit de Sortie Forcée» a le sens défini à l'Article 14.

«Droit de Suite» a le sens défini à l'Article 13.

«Engagements de Contribution» a le sens défini à l'Article 8.1.

«Expert Tiers» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(v).

«Filiale» signifie toute Personne qui, directement ou indirectement est Contrôlée par une autre Personne.

«Fonds Immobilier» signifie tout fonds d'investissement immobilier dont la Société peut décider à tout moment de souscrire ou d'acquérir des parts, directement ou par l'intermédiaire de tout Affilié, dans le but de procéder aux Investissements, pourvu que ce fonds immobilier soit géré par un Affilié de PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. qualifié pour agir comme société d'investissement selon la Loi applicable, et établi en Italie comme organisme d'investissement collectif spécialisé en immobilier et détenant et/ou investissant dans des actifs immobiliers ou portefeuilles immobiliers entrant dans l'Activité Principale.

«Intérêts de Droit de Sortie Forcée» a le sens défini à l'Article 14(i).

«Notification de Droit de Suite» a le sens défini à l'Article 13(i).

«Intérêts Cédés» a le sens défini à l'Article 12.

«Intérêts des Destinataires de l'Offre» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(i)(x).

«Intérêts des Offrants» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(i)(y).

«Investissements» a le sens défini à l'Article 3.1.

«IRR» a le sens défini à l'Article 26.3.

«Issue Finale de Deadlock» a le sens défini à l'Article 10.3(b).

«Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques sont généralement ouvertes à Milan, Luxembourg et Londres pour la transaction de l'activité bancaire normale.

«Loi» a le sens défini à l'Article 1.

«Notification de Cession» a le sens défini à l'Article 12(i).

«Notification de Cession de Deadlock» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(i).

«Notification de Droit de Premier Refus» a le sens défini à l'Article 12(ii).

« Notification de Défaut» a le sens défini à l'Article 12(v).

«Notification de Droit de Sortie Forcée» a le sens défini à l'Article 14.(i).

«Offrant» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(i).

«Offre d'Achat-Vente» a le sens défini à l'Article 10.1.

«Opportunités de Développement» signifie les portefeuilles composés uniquement de propriétés foncières auxquelles sont attachés des droits de développement hôteliers et touristiques.

«Parts Sociales» signifie, en ce qui concerne la Société, toutes les classes de parts sociales émises à tout moment par la Société (y compris les Parts Sociales Préférentielles), qui, cumulées, représentent la totalité du capital social de la Société, et les instruments financiers ou autres intérêts liés au capital de tout type ou classe/catégorie émis, ou à émettre par la Société à tout moment, ainsi que toute option, droit de préemption ou de souscription ou d'acquisition de toute

autre manière, relatifs aux Parts Sociales de toute classe/catégorie dans le capital social, instruments financiers or autre intérêts liés au capital dans la Société;

«Parts sociales de Classe A» a le sens défini à l'Article 7.1.

«Parts sociales de Classe B» a le sens défini à l'Article 7.1.

«Période de Blocage» a le sens défini à l'Article 9.4.

«Personne» signifie toute personne physique, personne morale, fonds d'investissement, association, corporation, société à responsabilité limitée, trust, joint venture, société de capitaux ou toute autre entité ou organisation, y compris agence publique ou gouvernement.

«Personne en Conflit» signifie, concernant chaque Associé, toute Personne ou tout Affilié de toute Personne: (i) qui est en concurrence, directe ou indirecte, avec cet Associé en fournissant des services similaires à l'Activité Principale ou à toutes autres activités exercées, directement ou indirectement, par cet Associé; ou (ii) avec ou contre lequel cet Associé ou l'un de ses Affiliés a eu une demande matérielle, arbitrée ou traitée de manière judiciaire, dès qu'une preuve juste et raisonnable de cette circonstance est donnée par cet Associé aux autres Associés; ou (iii) qui n'a pas une bonne réputation étant entendu par cette expression une réputation telle qu'elle puisse nuire à cet Associé assimilé, pourvu qu'une preuve de cet élément de réputation soit justement et raisonnablement donnée par cet Associé aux autres Associés.

«Portefeuilles d'actifs» signifie les portefeuilles composés d'actifs immobiliers hôteliers et touristiques entièrement construits.

«Premier Montant» a le sens défini à l'Article 25(i).

«Prêts d'Associés» signifie un paiement avec une obligation de remboursement, sous quelque forme que ce soit, avec ou sans intérêts, effectué à tout moment par Associés ou l'un de leurs Affiliés à la Société.

«Période de Cession» a le sens défini à l'Article 12(ii).

«Prix de Cession Cumulé» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(ii).

«Prix de Cession Proposé» a le sens défini à l'Article 12(i).

«Prix de l'Offre» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(iv).

«Prix des Intérêts des Destinataires de l'Offre» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(iv).

«Prix des Intérêts des Offrants» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(iv).

«Proportions de Parts Sociales» signifie les proportions respectives dans lesquelles le Capital Social de la Société est détenu de temps à autre par les Associés.

«Réponse à Cession de Deadlock» a le sens défini à l'Article 10.4 B.(vi).

«Représentants Désignés» a le sens défini à l'Article 10.3(a).

«Second Montant» a le sens défini à l'Article 25(ii).

«Société» a le sens défini à l'Article 1.

«Statuts» signifie les présents statuts, approuvés par l'assemblée générale des Associés le 20 juin 2006.

«Troisième Montant» a le sens défini à l'Article 25(iii).

IX. DISPOSITION GENERALE

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants A de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés devant se prononcer sur les comptes annuels de la Société pour 2008:

1) Monsieur Kendall Young, administrateur de sociétés, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 9 novembre 1960, dont l'adresse professionnelle est 4 World Financial Centre, North Tower, NY 10080 New York, Etats-Unis d'Amérique;

2) Monsieur Alessandro Di Cresce, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est Viale Sarca, 222, 20126 Milano, Italy; et

3) Monsieur Guy Harles, avocat, né à Luxembourg le 5 mai 1955, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Erasme, L-1463 Luxembourg,

L'assemblée décide enfin de nommer les personnes suivantes comme gérants B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés devant se prononcer sur les comptes annuels de la Société pour 2008:

1) Monsieur Massimo Grossi, administrateur de sociétés, né à Florence (Italie) le 12 janvier 1972, dont l'adresse professionnelle est Via Gaetano Negri, fl.10, Milan, 1-20120 (MI), Italie;

2) Monsieur Francesco Moglia, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, dont l'adresse professionnelle est 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

3) Monsieur Laurent Forget, administrateur de sociétés, né à Amiens (France) le 22 juin 1972, dont l'adresse professionnelle est 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation de frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires et dépenses, sous toute forme que ce soit, qui seront payés par Société ou qui lui seront refacturés à raison de cet acte, sont estimés à environ EUR 48.500,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version française. En cas de discordances entre le texte anglais et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Ce document ayant été lu au représentant agissant pour le compte des parties comparantes, le représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: M. Kernet et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2006, vol. 437, fol. 33, case 4. – Reçu 44.400,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(093036.3/242/2032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ALNITAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(093037.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

OCTANTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 84.842.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

OCTANTIS, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(070247.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

OCTANTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 84.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

OCTANTIS, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(070251.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

OCTANTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 84.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

OCTANTIS, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(070254.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

BGP COURTAGE, Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.175.

Le rapport annuel au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BGP COURTAGE S.A.

Signature

(070244.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

VAN LANSCHOT UMBRELLA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.431.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 juillet 2006.

D.M. Dijkstal / P.J. Hermse.

(070245.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 38.199.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 juillet 2006.

L.J. Bevelander / D.M. Dijkstal.

(070246.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

NEWSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 117.696.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 30 juin 2006,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 30 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEWSTONE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent vingt euros (EUR 1.720,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Bauchel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 45, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071093.3/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CARDIODYNAMICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 102.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

B. Zech.

(070250.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

MARATHON HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 80.728.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

R.P. Pels.

(070252.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

RAMBLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.261.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

B. Zech.

(070253.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

ARTOTAL S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.250,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 45.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

R. P. Pels.

(070259.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

VDL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 92.833.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour VDL, S.à r.l.

P. David / J.-P. Wagner

Gérant technique / Gérant administratif

(070271.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

81312

LE MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 26.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE MIDI S.A.

Signature

(070260.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

PENNANT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 109.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(070261.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

QOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QOA S.A.

Signature

(070263.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.632.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

(070278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.
